



REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE

PROGRAMME INDICATIF PLURIANNUEL 2021-2027

*Instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale
L'Europe dans le monde*

1. Lignes générales de la coopération internationale de l'UE avec la République islamique de Mauritanie

1.1. Base de programmation

La base de la programmation en République islamique de Mauritanie (Mauritanie) est un document-cadre conjoint entre l'Union européenne (UE) et ses États membres (EM). L'exercice de programmation a aussi été nourri d'une évaluation de la politique de l'UE à l'égard de ce pays partenaire pour la période 2021-2027. En lien avec la nouvelle stratégie Sahel de l'Union européenne adoptée en avril 2021, l'ampleur et la nature des appuis européens en Mauritanie seront déterminés par les efforts mis en œuvre par les autorités mauritaniennes, ainsi que par l'évaluation des résultats tangibles obtenus.

La Mauritanie est un partenaire stratégique de l'UE dans le Sahel, y compris dans le domaine de la lutte contre le terrorisme, la migration irrégulière et les réseaux criminels ainsi que dans le domaine de la sécurité en appuyant la coopération régionale dans le cadre du G5 Sahel. En outre, le pays souhaite approfondir ses relations bilatérales avec l'UE dans des domaines d'intérêt commun comme le commerce et la pêche. Les élections de 2019 ont marqué le début d'une nouvelle dynamique sur le plan politique, avec une volonté de réforme dans différents secteurs pour une amélioration des services publics de base fortement attendue par la population, et un accent sur une meilleure équité sociale. De telles avancées contribueront à maintenir la stabilité sociale et sécuritaire.

Le partenariat entre l'Union européenne et la Mauritanie datant de plus de cinq décennies, a évolué en fonction des priorités de développement du pays et des politiques de partenariat de l'Union européenne. Trois versions successives du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté ont servi de référence globale aux stratégies de développement du gouvernement mauritanien sur la période 2001-2015.

La Stratégie de Croissance Accélérée et de Prospérité Partagée (SCAPP) constitue le cadre stratégique des politiques publiques et des actions de développement pour la période 2016-2030. Elle vise à favoriser une croissance économique accélérée et diversifiée, inclusive et réductrice des inégalités dans un cadre de bonne gouvernance. Elle intègre l'Agenda 2030 ainsi que les Objectifs de Développement Durable (ODD) et l'Agenda 2063 de l'Union africaine. La SCAPP a été adoptée par le Conseil des ministres et par le Parlement en 2018. Le changement de gouvernement en 2019 n'a pas affecté la SCAPP qui est jugée pertinente par l'ensemble de la communauté des partenaires au développement dont l'UE et les États membres.

La SCAPP vise pour la Mauritanie en 2030: une société riche de sa diversité; une économie prospère et robuste; un capital humain valorisé; une gouvernance renforcée dans toutes ses dimensions; un environnement préservé au service d'un développement durable; une ambition réaliste; une Mauritanie au rendez-vous de la réalisation de ses engagements internationaux. Pour atteindre ses objectifs, le plan d'actions de la SCAPP est décliné en trois leviers stratégiques avec des défis et opportunités où l'engagement de l'UE peut s'inscrire tout en considérant l'alignement de ses actions avec les cinq grandes priorités de la Commission européenne. Les trois axes de la SCAPP sont :

Levier 1 : Promotion d'une croissance forte, durable et inclusive

- La diversification de l'économie (la Mauritanie reste très vulnérable aux chocs extérieurs, aux fluctuations des cours des minerais, des prix des denrées alimentaires importées, des prix du bétail dont l'acheminement vers les marchés côtiers dépend du passage de frontières et aux cours des hydrocarbures). La mise en association de la croissance démographique à la croissance économique met en évidence le déficit de l'offre de services publics et l'effet sur le taux de chômage élevé, notamment chez les jeunes.
- Les insuffisances récurrentes et inhérentes au climat des affaires n'encouragent pas l'investissement et ne favorisent pas le développement d'un secteur privé fort et diversifié. La potentialité de revenus gaziers à terme devra être une opportunité de renforcer les ressources fiscales.

Levier 2 : Développement du capital humain et de l'accès aux services sociaux de base

- Le système éducatif a des lacunes importantes au niveau formation, pédagogie et de qualité. Le système de formation professionnelle n'est pas en adéquation avec les besoins du marché du travail.
- Le système sanitaire a de grandes faiblesses au niveau gouvernance du secteur et pour permettre l'accès équitable aux services par les populations. L'amélioration de la santé de la mère et des enfants et de la mortalité infanto-maternelle restent des défis majeurs.

Levier 3 : Renforcement de la gouvernance dans toutes ses dimensions

- Finances publiques : poursuivre les réformes structurantes et introduire les mesures et bonnes pratiques visant à améliorer l'administration des finances publiques et la redevabilité face aux citoyens.
- Stabilité, sécurité : face aux défis sécuritaires, la consolidation et le renforcement de la présence de l'État, et le déploiement des mécanismes d'accès à une justice équitable et de proximité, sont nécessaires dans les zones reculées du Sud et de l'Est, ainsi que dans des quartiers périphériques de Nouakchott. L'effort de formation des cadres et spécialistes des forces de sécurité et de défense et des corps de la justice doit également être poursuivi.
- Migration : La gouvernance de la migration et la lutte contre le trafic des migrants via le pilotage institutionnel du ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation (MIDEC) doivent être renforcées, ainsi que la gestion de frontières terrestres et maritimes tout en garantissant la protection et traitement des migrants et réfugiés de façon humaine et conforme aux conventions internationales en vigueur et ratifiées par la Mauritanie.

Les priorités stratégiques du gouvernement, suite à l'élection présidentielle de 2019, reprennent et renforcent les priorités de la SCAPP et visent les grands objectifs suivants : 1. Un État fort, moderne et au service du citoyen; 2. Une économie résiliente et engagée sur le chemin de l'émergence; 3. Un capital humain valorisé au service du développement; 4. Une société fière de sa diversité et réconciliée avec elle-même.

Dans ce cadre, comme pilier fondamental d'un État de droit, le gouvernement a confirmé son engagement ferme pour une justice indépendante, garante des droits individuels, des libertés publiques et d'un climat des affaires au profit de tous. Le maintien de l'ordre et la sécurité des citoyens représentent également une priorité pour permettre l'émergence de pôles de développement local en valorisant les potentialités de génération de revenus dans les régions et la création d'emplois décents et durables.

La nécessité de moderniser l'administration publique, d'assurer un approvisionnement énergétique abordable pour tous, de préserver et gérer durablement les ressources naturelles, d'assurer la souveraineté alimentaire, de moderniser les villes, de réhabiliter et entretenir les infrastructures, d'encourager l'entreprenariat chez les jeunes ont été mise en exergue, ainsi que l'éducation et développement des ressources humaines et le renforcement du système de santé. La solidarité, la valorisation du patrimoine culturel commun et l'autonomisation des femmes ont été présentés comme des axes majeurs pour la mise en place d'une société fière de sa diversité.

Enfin, lorsqu'une action nationale ou transrégionale comprend les régions ultrapériphériques d'un ou plusieurs États membres, les services compétents de la Commission discutent des modalités de mise en œuvre et des interventions spécifiques pour cette mise en œuvre, conformément au règlement NDICI (article 43) et au règlement de coopération territoriale européenne (article 55), qui seront reflétées, le cas échéant, dans les plans d'action/mesures annuels pertinents et dans le programme de Coopération territoriale européenne INTERREG. Le gouvernement des Îles Canaries, agissant en tant qu'autorité de gestion, prépare le programme INTERREG MAC 2021-2027 dans lequel Madère, les Açores, les îles Canaries, le Cabo Verde, la Côte d'Ivoire, la Gambie, le Ghana, la Mauritanie, Sao Tomé et Príncipe et le Sénégal participent. Ce paragraphe s'applique à ce programme indicatif pluriannuel, à ces régions de l'UE et à ces pays.

1.2. Statut de programmation conjointe

L'outil de la programmation conjointe en Mauritanie n'a pas été développé, cependant des initiatives conjointes existent entre l'Union européenne et les États membres sous forme de :

- Plusieurs conventions de délégation de gestion dans les domaines du développement rural et la pêche artisanale avec AECID, GIZ, AFD, ENABEL, dans le domaine des finances publiques et de la fonction publique avec Expertise France;
- Une convention de transfert de l'AFD vers l'UE et deux délégations avec Enabel pour l'appui institutionnel dans le secteur de la santé;
- Une participation active de coordination dans les Groupes sectoriels (i.e.: Énergie, Développement rural, Environnement et Changement climatique, Santé, Emploi et Jeunesse, Eau et Assainissement).

Les trois États membres représentés en Mauritanie et actifs dans la coopération au développement (Allemagne, Espagne et France) ont élaboré avec l'UE deux Initiatives Équipe Europe (IEE): l'une pour le renforcement du développement humain et l'autre pour la transition vers une économie verte et bleue.

Les thématiques développées dans les 2 IEE représentent des priorités pour le développement durable et équitable de la Mauritanie comme identifiées par le gouvernement et sont en ligne avec les grandes priorités de la Commission européenne tout en ayant l'adhésion unanime des États membres présents en Mauritanie.

En 2018, ces trois États membres, conjointement avec la Délégation de l'UE, ont participé à l'élaboration du Plan d'Action Genre II de mise en œuvre au niveau pays sur l'égalité entre les hommes et les femmes et participent à l'élaboration du Plan d'Action GAP III en 2021.

Il est à noter également la collaboration renforcée de l'UE et de ses États membres au sein de l'Alliance Sahel et notamment dans la mise en œuvre de « l'Approche Territoriale Intégrée », telle que validée par l'AG de l'Alliance qui s'est tenue en février 2020 à Nouakchott en marge du Sommet du G5 Sahel.

1.3. Domaines prioritaires de la coopération de l'UE avec la Mauritanie

Les diverses consultations avec les autorités nationales, les États membres présents, d'autres partenaires au développement, la société civile, ainsi que les leçons retenues des cycles passés (10^e & 11^e Fonds européen de développement (FED) et du Fonds fiduciaire d'urgence en faveur de la stabilité et de la lutte contre les causes profondes de la migration irrégulière et du phénomène des personnes déplacées en Afrique)¹ ont amené à l'identification de trois domaines prioritaires d'intervention qui permettent également de capitaliser et garder le *momentum* sur diverses réformes structurelles bien engagées et porteuses d'espoirs de changement si des efforts sont poursuivis au cours du cadre financier pluriannuel 2021-2027. Les domaines prioritaires du partenariat futur de l'UE avec la Mauritanie jugés pertinents et devant bénéficier d'un soutien financier au titre du Programme indicatif pluriannuel s'intègrent parfaitement dans les priorités de la Commission européenne pour 2019-2024 et avec la stratégie intégrée de l'UE au Sahel approuvée en avril 2021. Ces domaines capitalisent sur l'expérience et les résultats obtenus dans le cadre de la mise en œuvre des programmes du Fonds européen de développement et du Fonds fiduciaire d'urgence pour l'Afrique et s'inscrivent dans leur continuité.

Domaine 1 : Renforcement du Développement humain

Sur base du diagnostic pays, de l'analyse du plan national de développement, de la SCAPP, des priorités du gouvernement, ainsi qu'en ligne avec les priorités de l'Alliance Sahel, le renforcement du développement humain dans ses dimensions sanitaire et formative (éducation de base et formation professionnelle) est identifié comme un axe d'accompagnement prioritaire de l'UE en Mauritanie. Un accent particulier sera porté sur l'inclusion socioprofessionnelle de la jeunesse, vers l'égalité de traitement et d'accès aux opportunités et la lutte contre toutes formes de discrimination, dont celles basées sur le genre et des groupes plus vulnérables y inclus les migrants et réfugiés. Cette thématique est en ligne avec le deuxième levier de la SCAPP « *Développement du capital humain et accès aux services sociaux de base* » afin de soutenir la cohésion sociale qui est élevée en priorité gouvernementale de la législature. La pandémie du COVID-19 démontre l'importance cruciale de l'aspect développement humain dans la capacité de riposte du pays. En outre, pour assurer la stabilité intérieure et le progrès social, les systèmes éducatifs et de santé doivent bénéficier d'une attention particulière à la mesure des

¹ Notamment l'évaluation de la coopération de l'Union européenne avec la Mauritanie (2014-2020).

besoins élémentaires non satisfaits d'une large part de la population qui dénonce le délabrement des services publics, les déséquilibres géographiques et des pratiques discriminatoires rémanentes.

Domaine 2 : Transition vers une Économie verte et bleue

La « Transition vers une Économie verte et bleue en Mauritanie » représente une opportunité de promouvoir l'ambition de l'UE sur le « Pacte vert », priorité phare de la Commission européenne 2019-2024, et ceci en ligne avec la SCAPP et plus particulièrement de son pilier n°1 « *Promouvoir une croissance forte, durable et inclusive* », mais également en pleine cohérence avec la stratégie "de la ferme à la table" (*farm to fork*) qui est au cœur du Pacte vert européen et avec les priorités de l'Alliance Sahel. En bâtissant sur les acquis des cycles précédents² (pour l'UE et ses États membres), les interventions dans ce domaine, guidés par le programme 2030 et la vision d'un avenir durable, climatiquement neutre et efficace dans l'utilisation des ressources et dans les stratégies et plans d'action qui s'y rattachent, en particulier la stratégie "de la ferme à la table" et la stratégie de l'UE en faveur de la biodiversité à l'horizon 2030, ainsi que les politiques forestières de l'UE et ses politiques communes de l'agriculture et de la pêche, favoriseront une croissance inclusive et durable, une gouvernance associant les différents acteurs, une sécurité alimentaire et nutritionnelle renforcée (surtout pour les enfants), avec un potentiel important de création d'emplois décents, et contribueront à poser les bases pour promouvoir l'investissement privé pour un développement socioéconomique équitable et inclusif, facteur de stabilité nationale et régionale. Plus spécifiquement, le secteur « Transition vers une Économie verte et bleue » visera à : (i) promouvoir, par des systèmes alimentaires durables, une économie circulaire pour une alimentation de qualité et abordable pour les populations, y compris l'accès à l'eau potable et si possible l'assainissement; (ii) accompagner la transition vers un accès abordable pour une majorité de la population à une énergie propre et renouvelable ; et (iii) protéger le maintien de la biodiversité, protéger les écosystèmes marins fragiles, et améliorer la gouvernance de l'océan et du littoral tout en développant les activités d'exploitation raisonnée des ressources halieutiques et des filières associées. Des synergies pertinentes seront développées avec les interventions via le Fonds européen de Développement régional (programme INTERREG-MAC) et des programmes régionaux ou multi-pays comme l'appui à la Grande Muraille Verte, au pastoralisme transfrontalier ou à la lutte contre les épizooties des ruminants.

Domaine 3 : Gouvernance

La Mauritanie a élaboré, dans la SCAPP (levier 3 : *Renforcement de la gouvernance dans toutes ses dimensions*), des stratégies visant à garantir la stabilité et la sécurité. En effet, face au défis sécuritaires de la sous-région, il convient de consolider la présence de l'État dans les zones reculées du pays et de l'étendre aux périphéries des zones urbaines. La mise en œuvre efficace des politiques publiques garantissant l'atteinte des objectifs de développement est tributaire de systèmes de gestion transparents, organisés, fondés sur la discipline budgétaire et l'allocation efficace des ressources. Les interventions programmées dans ce domaine s'inscrivent dans la continuité des objectifs stratégiques au Sahel, et sont notamment en ligne avec la stratégie intégrée de l'UE au Sahel approuvée en avril 2021. Elles permettront de répondre aux priorités du gouvernement en matière de : i) modernisation de l'administration publique par la continuation de la mise en œuvre de réformes dans le domaine des finances publiques, de la loi organique relative aux lois de finances (LOLF), de la gestion basée sur les résultats et de la gestion de la fonction publique, ii) stabilisation, sécurité et gestion des migrations pour une lutte efficace contre les trafics illicites, notamment de migrants, et la traite d'êtres humains, ainsi que toute forme de crime organisé, le renforcement de la gestion des frontières terrestres et maritimes tout en garantissant la protection et traitement digne des migrants et réfugiés, en cohérence avec le nouveau Pacte sur la migration et l'asile de septembre 2020 et les conclusions de la Conférence ministérielle du 13 juillet 2020 concernant le trafic des migrants, la stratégie de l'UE sur l'union de la sécurité de juillet 2020, la stratégie de l'UE relative à la lutte contre la traite des êtres humains 2021-

² Notamment l'évaluation de la coopération entre l'UE et la Mauritanie 2014-2020 ; l'évaluation à mi-parcours de l'intervention 'Renforcement Institutionnel en Mauritanie vers la Résilience Agricole et Pastorale' (référence de la Décision 37-030)

2025, le Plan d'action renouvelé de l'UE contre le trafic de migrants (2021-2025) de septembre 2021, et en étroite synergie avec les interventions sur ressources régionales.

En ligne avec les priorités identifiées dans le Cadre d'actions prioritaires intégré (CAPI) du G5 Sahel, dans le cadre de l'initiative du Partenariat pour la Sécurité et Stabilité au Sahel (P3S)³ et plus précisément dans le contexte du sursaut civil et politique annoncé lors du Sommet de Ndjamena, et tenant compte également des initiatives recensées dans le cadre de l'Alliance Sahel, les interventions viseront à prévenir l'instabilité sécuritaire et la radicalisation en assurant la présence de l'État, et le déploiement des mécanismes d'accès à une justice équitable et de proximité, dans des zones éloignées du Sud-Est et les quartiers populaires de Nouakchott, en utilisant une approche combinant la sécurité et le développement à travers le renforcement des services de l'État, en renforçant la formation des cadres, notamment la hiérarchie intermédiaire des forces de sécurité et défense, ainsi que celle des spécialistes et les liens entre les forces de sécurité et la population, mais aussi le renforcement des acteurs de la justice (corps de la justice et acteurs de la société civile) et des collectivités territoriales dans le cadre d'une décentralisation efficace et participative. Des synergies pertinentes seront développées avec des programmes régionaux ou multi-pays comme l'appui au G5-Sahel, à la gestion et la gouvernance des migrations, notamment sur le front Atlantique.

1.4. Justification et contexte

1. Renforcement du Développement humain

Le renforcement du Développement humain reste une priorité essentielle dans le programme du gouvernement depuis l'année 2019 qui propose la réforme des secteurs de l'éducation et de la santé afin de réduire les disparités sociales. En effet, l'accès à un service public d'éducation et de santé de qualité, ainsi qu'à des emplois décents, constitue la principale demande de la population. Dans l'indice de capital humain de la Banque mondiale, la Mauritanie se trouve à la 150^e place sur 157 pays⁴.

En ce sens, la démographie croissante et une population très jeune (plus de 50% de la population a moins de 20 ans) engendrent une forte demande de services publics de base et d'emplois décents, et leurs déficits génèrent des tensions sociales, affectent le potentiel de croissance de l'économie et creusent des inégalités sociales notamment liées à l'éloignement géographique, à l'ethnicité et au genre.

En ce qui concerne l'éducation et la formation technique et professionnelle (FTP), les nombreuses faiblesses du système éducatif constituent une contrainte au développement. Environ un tiers des enfants de 6-15 ans sont hors du système scolaire ; 4% des enseignants censés utiliser le français ont le niveau minimal requis dans cette langue ; le taux d'insertion des sortants de la FTP reste faible⁵. Une attention particulière sera portée à la protection des enfants y inclus au travail des enfants, et notamment l'élimination des pires formes de travail des enfants.

L'ODD 4 (Éducation de qualité) stagne à environ 25% de son objectif 2030. Une éducation publique améliorée contribuera à lutter contre les inégalités, ouvrira plus d'opportunités d'emplois décents à une jeunesse désœuvrée et permettra de réduire le risque de radicalisation. Ceci influencera positivement l'ODD 8 (Travail décent et croissance économique) qui n'évolue pas actuellement en restant à environ 30% de sa cible 2030. Par ailleurs, l'ODD 5 (Égalité entre les sexes) stagnant à environ 35% de sa cible 2030 reflète la nécessité impérieuse de booster l'éducation des filles.

De plus, le secteur de la santé manque de moyens et connaît d'importantes disparités géographiques. Les défaillances du système de santé ont un impact particulièrement néfaste sur la santé reproductive

³ Le Partenariat pour la sécurité et la stabilité au Sahel qui a été initié par la France et l'Allemagne lors du sommet du G7 à Biarritz en août 2019, a pour objectif d'identifier les besoins en matière de sécurité et d'accroître les efforts en matière de défense et de sécurité intérieure des États de la région.

⁴ https://databank.worldbank.org/data/download/hci/HCI_2pager_MRT.pdf

⁵ En 2017 : de 37% et 25% pour les femmes selon la Banque Mondiale, Indice de Capital Humain 2018

des femmes⁶. Ce secteur est confronté à des défis concernant les ressources humaines, la disponibilité et l'accessibilité aux médicaments, le système d'information sanitaire, l'accessibilité aux soins de santé primaires, la santé maternelle et infantile, y compris la nutrition. Seuls 5% des centres de santé disposent de l'équipement et du personnel adéquats, ce qui limite significativement le niveau de capacité opérationnelle de l'ensemble du système⁷. L'épidémie de COVID-19 a mis en exergue le besoin crucial d'un renforcement durable du système de santé, tant en termes d'équipement et fourniture que de personnel qualifié.

L'ODD 3 (Bonne santé et bien-être) est en amélioration sensible pour se rapprocher de 50% de l'objectif 2030. Les efforts de l'UE (ainsi que de la France et de la Banque mondiale) dans le domaine de la santé se poursuivront au cours du cycle de programmation 2021-2027, tant en investissement qu'en appui aux réformes pour améliorer la gestion et gouvernance du secteur.

2. Transition vers une Économie verte et bleue

La Mauritanie compte environ 4,4 millions d'habitants, 41% de la population vit en milieu rural d'agriculture et d'élevage. La Mauritanie ne produit que 15 à 20% de ce qu'elle consomme au niveau alimentaire, les sols cultivables représentent moins de 1 % de la superficie du pays alors que le secteur agricole emploie 30% de la population active et dispose d'un potentiel important de développement. Les habitudes alimentaires se transforment du fait de l'urbanisation et de la détérioration progressive de l'accès aux ressources productives traditionnelles. Cette situation requiert d'accorder la priorité à l'amélioration de la nutrition et de la sécurité sanitaire des aliments tout au long des filières⁸ (ODD 2). Pour permettre la transition vers la durabilité par la prise en compte sérieuse de considérations environnementales et associées à l'impact du changement climatique, de nombreuses activités des systèmes alimentaires doivent se transformer notamment dans la gestion durable des ressources naturelles et le maintien de la biodiversité, et une multitude d'acteurs doivent être sensibilisés, formés et agir localement, de concert avec la société civile et le secteur privé.

Par ailleurs, le pourcentage de la population mauritanienne qui a accès à l'électricité est actuellement de 46%, surtout en milieu urbain⁹. La Mauritanie vise un taux d'accès ambitieux de 100% en 2030. Conformément à ses engagements pris en 2015 sur la réduction des gaz à effet de serre (COP21), et malgré l'arrivée du gaz naturel, le pays vise l'augmentation de la part des énergies renouvelables (objectif d'atteindre 50% en 2030), le potentiel solaire et éolien en Mauritanie étant parmi les plus importants d'Afrique de l'Ouest. La promotion des énergies renouvelables contribue à l'ODD 13 lié à l'action pour le climat. En complément de la promotion des énergies renouvelables, il sera important de contribuer à l'accès à une énergie de qualité pour les populations rurales situées dans les zones de production agro-pastorales dans le sud du pays en bordure du fleuve Sénégal.

Le secteur des pêches est un moteur du développement socio-économique et de la sécurité alimentaire. Il contribue fortement aux recettes d'exportation et au maintien de nombreux emplois mais avec une part de l'économie très en dessous de son potentiel dû à l'absence d'activités de transformation à haute valeur ajoutée sur le territoire national. La Stratégie d'aménagement et de développement durable et intégré des pêches maritimes 2020-2024 vise des objectifs en matière de conservation et valorisation de la ressource et de gouvernance dans le secteur. La surexploitation de certaines espèces halieutiques (parmi lesquelles certaines sont en lien avec l'industrie farinière), les pollutions liquides et par déchets solides sur tout le littoral, les constructions portuaires non durables et le non-respect des zones protégées humides foyers de reproduction de nombreuses espèces sont autant de menaces réelles sur la gouvernance de l'océan qui compromettent l'atteinte de l'ODD 14. À noter que les zones de reproduction en territoire mauritanien influent également sur les ressources halieutiques des pays

⁶Taux de mortalité maternelle parmi les plus élevés d'Afrique, violences basées sur le genre parmi lesquelles des pratiques encore très répandues des mutilations génitales féminines, des violences sexuelles et des mariages précoces, etc.

⁷ Enquête « Service Availability Readness Assessment » Sara 2019

⁸ En se référant au Plan stratégique Multisectoriel Nutrition 2016-2025 qui fixe les objectifs du gouvernement en la matière.

⁹ Le taux d'accès en milieu urbain est de 76%, en milieu rural il est inférieur à 5%.

environnant du littoral atlantique.

3. Gouvernance

La Mauritanie est engagée depuis de nombreuses années dans un vaste programme de réforme de la gestion des finances publiques. Avec l'adoption de la loi organique relative aux lois de finances du 9 octobre 2018 (LOLF), cette ambitieuse réforme vise à rénover la gestion budgétaire par un programme de réformes structurantes des finances publiques. Ce processus tend à construire un système plus efficace et transparent afin de progresser vers l'atteinte des ODD (tous secteurs confondus) et de faire reculer sensiblement la pauvreté. L'évaluation de la gestion des finances publiques effectuée en 2019-2020 selon la méthodologie « *Public expenditure and financial Accountability* » (PEFA) et l'évaluation de la gestion des investissements publics (PIMA) ont mis en évidence d'importantes faiblesses structurelles qui limitent les efforts réalisés pour mettre en œuvre les dispositions de la LOLF.

La réforme de l'administration et de la fonction publique fait l'objet d'un chantier stratégique de la SCAPP dans le cadre du renforcement du capital Humain (notamment les ressources humaines), avec l'objectif de mettre en œuvre une architecture fonctionnelle et rationnelle des administrations et services de l'État introduisant la gestion basée sur la performance et les résultats au service de la population. En améliorant l'efficacité de l'administration, notamment en promouvant la digitalisation de son fonctionnement et en procédant à l'évaluation des politiques publiques mises en œuvre. Cet impératif est accentué par les effets de la crise sanitaire qui ont aussi mis en évidence la nécessité de se doter d'outils modernes, transparents et efficaces.

Depuis 2013, la Mauritanie a beaucoup investi dans sa sécurité intérieure et dans la réforme de l'armée. Son contrôle effectif du radicalisme religieux, des trafics et des frontières contraste avec l'instabilité d'autres pays de la région. Toutefois et conformément aux priorités retenues dans le cadre de l'initiative P3S et de l'Alliance Sahel, il s'avère nécessaire d'assurer la présence effective des services de l'État, et le déploiement des mécanismes d'accès à une justice équitable et de proximité, au profit des populations éloignées dans les régions du sud-est, dont les indicateurs de développement humain sont très en deçà de la moyenne nationale, ainsi que dans les quartiers populaires des grandes villes qui demeurent dans un état de pauvreté préoccupant avec des carences flagrantes dans le domaine de l'accès aux services sociaux de base et où la progression de l'insécurité est préoccupante. Il est donc nécessaire de créer des synergies entre le développement et la sécurité en renforçant les capacités des forces de sécurité, y inclus, la formation des cadres intermédiaires et des spécialistes ainsi que le renforcement de l'échange d'information et l'interopérabilité. Une décentralisation et déconcentration efficace et participative et le renforcement des collectivités territoriales est également clé dans ce cadre. L'État de droit et le respect des droits humains, y compris droits du travail et sociaux, restent des défis pour la Mauritanie et la justice mauritanienne fait face à plusieurs défis qui freinent son développement. Des problèmes persistent comme la discrimination de certains groupes ethniques, les inégalités entre hommes et femmes, le travail des enfants, les violences faites aux femmes et aux filles, les traitements inhumains ou dégradant dans les lieux de privation de liberté et la corruption ancrée dans de nombreuses pratiques.

En raison de sa situation géographique, la Mauritanie est un pays principalement de destination et de transit pour de nombreux migrants potentiels désireux d'utiliser la route migratoire atlantique pour rejoindre l'Europe via les Iles Canaries ou de continuer leur voyage par voie terrestre vers le Maghreb avec le même objectif. Vu la fermeture des frontières terrestres, la pandémie COVID-19 semble avoir encouragé des départs de pirogues depuis la Gambie et le Sénégal. La gestion des migrations et trafics illégaux restera un facteur important de stabilité et de sécurité pour la Mauritanie, les pays limitrophes du sud de la Méditerranée et pour l'Europe. Des progrès sont essentiels dans les domaines de la prévention de la migration irrégulière, de la lutte contre les réseaux de trafic de migrants (au niveau de la prévention, détection et répression) et de la traite des êtres humains, ainsi que de la lutte contre toute forme de trafic et d'autres crimes dans le domaine sécuritaire. En outre un accent doit également être mis sur la protection des droits des migrants, y compris les réfugiés, et ceux des migrants interceptés et reconduits aux frontières Sud et Est. Ceci doit être accompagné par un soutien aux réformes et au renforcement institutionnel du ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation, au renforcement de la gestion des frontières terrestres et maritimes et à l'accroissement de la coopération transfrontalière. Les

actions dans le domaine de la migration doivent être en cohérence avec le nouveau Pacte sur la migration et l'asile de septembre 2020, son approche équilibrée et complète, et les conclusions de la Conférence ministérielle du 13 juillet 2020 concernant la traite des migrants et articulées autour des priorités identifiées sur ce sujet dans le cadre de l'initiative P3S.

1.5. Durée du programme indicatif pluriannuel et option de synchronisation

Le Programme indicatif pluriannuel avec la Mauritanie aura une durée de sept ans (2021-2027).

Au vu que des élections présidentielles, sur la base de la constitution en vigueur actuellement, seront réalisées en 2024, un réexamen de ce cadre de partenariat avec le pays est prévu en 2024 dans le cadre d'une revue à mi-parcours du présent programme.

2. Soutien de l'UE par domaine prioritaire et propositions d'initiatives « Équipe Europe »

2.1. Domaine prioritaire 1 : Renforcement du Développement humain

2.1.1. Objectifs spécifiques liés au domaine prioritaire

OS 1.1 Éducation : Renforcer le système éducatif à travers la mise en œuvre de la politique nationale dans le secteur de l'éducation et de la réforme du système

L'Union européenne visera à renforcer le système éducatif et à le rendre plus performant et équitable, en accompagnant la réforme de celui-ci dans le cadre du nouveau programme national de développement du système éducatif (PNDSE III) qui doit être élaboré en 2021. Les résultats attendus se focaliseront sur (i) l'élargissement de l'accès à l'enseignement notamment fondamental et secondaire, surtout dans les zones rurales et en faveur des catégories de population les plus défavorisées (y compris notamment les femmes et les filles, les migrants et les réfugiés, les personnes en situation de handicap), en assurant également un minimum des conditions d'enseignement. L'action de l'UE s'attaquera non seulement aux contraintes physiques (infrastructure et équipement) qui limitent l'accès à l'enseignement mais également aux contraintes d'ordre socioéconomique (ii) L'amélioration de la qualité et la pertinence de l'enseignement, en particulier à travers la formation des enseignants et des directeurs d'établissement, la révision des programmes, etc. et (iii) Le renforcement du pilotage et la gestion du système éducatif, y compris la déconcentration des services et la mise en place de comités de gestion.

L'appui à l'enseignement supérieur continuera notamment à travers un programme Erasmus+ renforcé et les partenariats avec des universités européennes. Une attention particulière sera donnée à l'égalité de genre, en abordant les contraintes spécifiques qui empêchent les filles de suivre des études dans les mêmes conditions que les garçons, surtout au niveau de l'enseignement secondaire (Cf. « Gender Action Plan »). Le renforcement de la société civile visera particulièrement des associations communautaires, des usagers des services publics et des parents d'élèves, mais aussi pour promouvoir une approche citoyenne fondée sur les droits et pour que les groupes les plus vulnérables et marginalisés puissent participer à la définition et mise en œuvre des politiques publiques (feuille de route de l'UE pour la société civile). La société civile sera également encouragée à mesurer l'action de l'État en matière de services publics afin d'alimenter le débat dans les médias et au niveau parlementaire pour influencer l'exécutif. La durabilité environnementale, par la mise à l'échelle d'expérience d'éducation environnementale faites avec la société civile et l'écoconstruction d'infrastructures alimentées en énergies renouvelables, ainsi qu'en assurant le renforcement des circuits locaux de production et consommation par exemple dans le cadre de l'approvisionnement des cantines scolaires.

Des synergies seront recherchées avec les interventions de la DG ECHO notamment dans le Hodh El Chargui y compris en faveur des enfants.

Cette proposition contribuera à l'atteinte de l'ODD 4 et aux chantiers prioritaires de la SCAPP 4 et 6. La France a indiqué son intérêt à participer à la mise en œuvre de cette composante (CAD 11110 ; 11120 ; 11130 ; 11220).

OS 1.2 Formation professionnelle et emploi : Promouvoir les opportunités d'insertion socioprofessionnelle notamment pour les jeunes hommes et femmes, à travers la mise en œuvre des politiques nationales dans les secteurs de la formation technique et professionnelle, de la jeunesse et de l'emploi.

En ligne avec les politiques nationales et notamment la Stratégie nationale de l'emploi (SNE) 2018-2030 et le Programme national de développement du système éducatif (PNDSE) qui est en cours d'actualisation pour la période 2022-2030, l'Union européenne cherchera à renforcer le dispositif de formation technique et professionnelle et le faire évoluer pour une meilleure adéquation aux besoins du marché de travail et du territoire ainsi qu'une intégration progressive de compétences liées à l'économie verte et circulaire, en particulier des secteurs embaucheurs dans le formel et l'informel et pour l'accès à des emplois décents. Les populations jeunes et les femmes/filles seront visées particulièrement, notamment les jeunes vulnérables en abandon scolaire, incluant ceux issus des populations réfugiées ou migrantes et avec un fort accent mis sur l'égalité de genre. L'amélioration de la formation de formateurs et de la gestion des centres de formation sera au cœur de la démarche de l'UE. Les approches de formation duale, telles que la méthodologie chantier école et la formation par apprentissage et des appuis à l'insertion et à l'entrepreneuriat seront couplées avec le renforcement institutionnel des acteurs (ministère de tutelle, formateurs, centres de formation, entreprises, organisations socioprofessionnelles) pour une mise à l'échelle. Ce sera fait en étroite articulation avec l'appui aux secteurs économiques et la mise en place de partenariats avec le secteur privé. Cet appui contribuera à l'atteinte de l'ODD 8 et aux chantiers prioritaires de la SCAPP 6 et 7. L'Allemagne, l'Espagne et la France ont indiqué leur intérêt à participer à la mise en œuvre de cette composante.

L'attention spéciale portée à l'insertion socioprofessionnelle et culturelle des jeunes continuera également en proposant à travers des guichets uniques décentralisés (« espaces jeunes ») en cohérence avec le programme du ministre de l'Emploi, de la Jeunesse et des Sports, une porte d'entrée pour accéder à une offre complète des services, y compris la formation technique et professionnelle, l'orientation socioprofessionnelle, des services de santé sexuelle et reproductive, activités socioculturelles, etc. Cette composante de l'initiative serait mise en œuvre en partenariat avec la société civile, les collectivités territoriales et les services publics compétents de l'emploi et de la jeunesse. Cette proposition contribuera à l'atteinte des ODD 11, 16 et 5 ainsi qu'aux chantiers prioritaires de la SCAPP 6 et 8. L'Espagne et la France ont indiqué leur intérêt à participer à la mise en œuvre de cette composante. (CAD 16020 ; 11231 ; 11330)

OS 1.3 Santé : Améliorer et rendre plus équitable l'accès aux soins de santé de qualité pour toute la population en particulier la plus vulnérable, en ligne avec la Politique Nationale de Santé et pour atteindre la couverture santé universelle à l'horizon 2030.

En continuité avec les actions dans le secteur de la santé déjà en cours, cet appui vise, d'une part, à améliorer l'offre de soins par la mise en œuvre du Plan National de Développement Sanitaire (PNDS). Ceci constitue une réponse à des besoins prioritaires des populations qu'ont été exacerbés par l'épidémie COVID-19. Une approche pour la mise en place de Caisses Régionales de Solidarité Santé (CRESS) a été proposée par l'UE et est devenue un programme prioritaire du gouvernement (actuellement en phase de test dans deux régions). Des actions spécifiques complémentaires en appui au PNDS seront mises en œuvre sur la base du récent travail avec la société civile pour la santé reproductive et la lutte contre les violences basées sur le genre. La complémentarité avec les initiatives de santé mondiales sera recherchée (Fonds Mondial, l'Alliance du vaccin 'Gavi', le mécanisme de financement mondial 'GFF', Covax, ...). Une synergie sera recherchée pour favoriser le nexus humanitaire-développement en particulier avec les actions mises en place dans le cadre de la programmation régionale ainsi qu'avec les interventions de la DG ECHO en matière d'intégration de la prise en charge de la malnutrition aigüe dans les structures de santé et de préparation de ces structures à des crises prévisibles. Cette proposition contribuera à l'atteinte des ODD 3 et 5 et aux chantiers prioritaires de la SCAPP 5 et 11. L'Espagne et la France ont indiqué leur intérêt à participer à la mise en œuvre de cette composante. La Belgique a également manifesté son fort intérêt bien que n'ayant pas la Mauritanie parmi les pays de concentration de son aide bilatérale (CAD 12110 ; 1220 ; 15180 ; 16010).

2.1.2. Résultats escomptés par objectif spécifique

OS 1.1 Éducation

R 1.1.1 L'accès à l'enseignement est élargi notamment pour les catégories les plus défavorisées, assurant des conditions d'apprentissage améliorées

R 1.1.2 La qualité et la pertinence des apprentissages sont améliorées

R 1.1.3 Le pilotage et la gouvernance du système éducatif sont améliorés

OS 1.2 Formation professionnelle et emploi

R 1.2.1 La qualité, la pertinence et l'efficacité de la formation technique et professionnelle sont améliorées (PNDSE) et en adéquation au marché du travail

R 1.2.2 Les services d'orientation et insertion sociale, culturelle et professionnelle pour les jeunes hommes et femmes sont renforcés

R 1.2.3 La gouvernance dans le domaine de la formation professionnelle et de l'emploi est améliorée

OS 1.3 Santé

R 1.3.1 Un système de couverture sanitaire universelle (CSU) est développé et son financement assuré durablement

R 1.3.2 La population dispose de services de santé accessibles et de qualité aux niveaux communautaire, primaire et secondaire (l'offre et l'accès aux soins de base) desservis par des ressources humaines de qualité ainsi que la gouvernance du secteur améliorée

R 1.3.3 Des médicaments et consommables essentiels de qualité sont disponibles à tous les niveaux selon les normes nationales

2.1.3. Indicateurs (y compris les valeurs de référence et les cibles), par résultat escompté

OS 1.1 Éducation

Strategic priority	Intitulé de l'indicateur EURF
Digital and Data technologies (ODD 9)	Nombre de personnes avec accès à internet
Governance, Human development (ODD 4)	Nombre d'étudiants a) éducation primaire, b) éducation secondaire
Governance, Human development (ODD 10)	Nombre d'individus qui ont bénéficié d'interventions pour réduire les inégalités sociales et économiques

R 1.1.1 L'accès à l'enseignement est élargi notamment pour les catégories les plus défavorisées, assurant des conditions d'apprentissage améliorées

Indicateurs	Valeurs de référence	Cibles	Source vérification
Taux net de scolarisation, désagrégé par niveau d'enseignement et par sexe (apport à EURF 2.7)	79%, 75% (primaire, filles, garçons, 2019) 74,5%, 69% (1 niveau secondaire, filles, garçons, 2019) 41%, 37% (2 niveau secondaire, filles, garçons, 2019)	À déterminer sur base du PNDSE III (2021-2025)	Institut des statistiques de l'UNESCO
Taux d'achèvement, désagrégé par niveau d'enseignement et par sexe	49%, 57% (primaire, filles, garçons, 2015) 43%, 50% (1 niveau secondaire, filles, garçons, 2015) 24%, 30% (2 niveau secondaire, filles, garçons 2015)		Institut des statistiques de l'UNESCO

R 1.1.2 La qualité et la pertinence des apprentissages sont améliorées

Indicateurs	Valeurs de référence	Cibles	Source vérification
Proportion d'enfants atteignant un niveau minimal de lecture et mathématiques (ODD 4.6.1)	À déterminer sur base du PNDSE 3	À déterminer sur base	Institut des statistiques de l'UNESCO

Taux d'alphabétisation des jeunes entre 15-24 ans (cadre de résultats UE, ODD 4.6.1)	57% (femmes, 2017) 71% (hommes, 2017)	du PNDSE III (2021-2025)	Institut des statistiques de l'UNESCO
Proportion d'enseignants atteignant un niveau minimum de connaissances dans les matières enseignées	4% (SDI 2017) test compétence École normale d'Instituteurs (ENI)		Enquête SDI ou similaire

R 1.1.3 Le pilotage et la gouvernance du système éducatif sont améliorés

Indicateurs	Valeurs de référence	Cibles	Source vérification
Ratio élève/enseignant désagrégé par niveau d'enseignement	38 (primaire, 2018) 24 (secondaire, 2017)	À déterminer sur base du PNDSE III (2021-2025)	Recensements annuels du ministère
% de COGES fonctionnels par écoles	1% (2019)		
Taux d'absence des enseignants du fondamental	29% (2017)		

OS 1.2 Formation professionnelle et emploi

Strategic priority	Intitulé de l'indicateur EURF
Alliance for sustainable growth and jobs (ODD 8)	Nombre de personnes qui ont bénéficié de VET/capacity development (désagrégé par capacités)

R 1.2.1 La qualité, la pertinence et l'efficacité de la formation technique et professionnelle sont améliorées (PNDSE) et en adéquation au marché du travail

Indicateurs	Valeurs de référence	Cibles	Source vérification
Taux d'insertion des sortants de la formation technique et professionnelle, désagrégé par sexe	32% (femmes, 2018) 50% (hommes, 2018)	À déterminer lors de la phase formulation	Enquêtes de suivi des sortants de la FTP (INAP-FTP)
Nombre de personnes ayant bénéficié de formation technique et professionnelle/développement des compétences initial ou continu, avec l'appui de l'UE (EURF 2.15)	1300 (EAMR 2020)		Enquêtes nationales d'emploi

R 1.2.2 Les services d'orientation et insertion sociale, culturelle et professionnelle pour les jeunes hommes et femmes sont renforcés

Indicateurs	Valeurs de référence	Cibles	Source vérification
Nombre de jeunes recevant un service d'orientation et insertion, désagrégé par sexe, avec l'appui de l'UE	1000 (SAFIRE, 2020)	À déterminer lors de la phase de formulation	Enquêtes nationales d'emploi EAMR
Proportion de jeunes (15-24 ans) ni en emploi ni en formation (ODD 8.6.1), désagrégé par sexe	50% (14-24 ans, 2017) 44% (14-35 ans, 2017, même taux pour hommes que pour femmes)		

R 1.2.3 La gouvernance dans le domaine de la formation professionnelle et de l'emploi est améliorée

Indicateurs	Valeurs de référence	Cibles	Source vérification
Mise en place d'un système de suivi de la stratégie nationale de l'emploi	0% (pas de suivi)	Système de suivi fonctionnel	Revue sectorielle emploi rapport SCAPP
Suivi du niveau de mise en œuvre de la Stratégie nationale de l'emploi		70% (2027)	

OS 1.3 Santé

Strategic priority	Intitulé de l'indicateur EURF
Governance, human development (ODD 1)	Appui de l'UE pour renforcer le système de protection sociale
Governance, human development (ODD 5)	Nombre d'individus qui ont bénéficié de prévention de violence basée sur le genre

R 1.3.1 Un système de couverture sanitaire universelle (CSU) est développé et son financement assuré durablement

Indicateurs	Valeurs de référence	Cibles	Source vérification
Pourcentage de la population couverte par l'Assurance Maladie par sexe, par âge (CNAM + Caisses Régionales Solidarité Santé (CRESS) + Autres : mutuelle, privé, etc.) (ODD 3.8.1)	CNAM=8% (2020) CRESS=0% (2020)	CRESS=25% (2027)	Compte Nationaux Santé
% de paiements réalisés par l'État - PTF et par les ménages dans les dépenses totales des CRESS	70% État + PTF – 30% Ménages - Étude de faisabilité	= aux prévisions	Rapport CRESS
% de paiements directs pour la santé par les ménages dans les dépenses totales de santé	53% (2016-2017)	40% (2027)	Enquête EPCV Comptes Nationaux

R 1.3.2 La population dispose de services de santé accessibles et de qualité aux niveaux communautaire, primaire et secondaire (l'offre et l'accès aux soins de base) desservis par des ressources humaines de qualité ainsi que la gouvernance du secteur améliorée

Indicateurs	Valeurs de référence	Cibles	Source vérification
Indice de capacité opérationnelle générale des Fosa	42% (SARA 2018)	À déterminer base PNDS 2021-2025	Enquête SARA
Taux d'accouchements assistés avec le soutien de l'UE (EURF 2.7)	66,19% Annuaire statistique 2019)		Annuaire statistique

R 1.3.3 Des médicaments et consommables essentiels de qualité sont disponibles à tous les niveaux selon les normes nationales

Indicateurs	Valeurs de référence	Cibles	Source vérification
% de FOSA disposant de médicaments essentiels (disponibilité moyenne)	19% (2018- SARA)	À déterminer base PNDS 2021-2025	Enquête SARA
Taux d'utilisation des méthodes contraceptives modernes EURF 2.6	13,3% (Annuaire statistique 2019)		Annuaire statistique MICS

2.1.4. Recours éventuel aux financements mixtes et aux garanties pour les investissements au titre du Fonds européen pour le développement durable+

Très peu probable. Toute opportunité d'utilisation de cette modalité sera examinée lors de la phase de mise en œuvre. Sous réserve de cette confirmation, un montant indicatif total de 12 M EUR pourrait être utilisé entre 2021 et 2024 pour provisionner des opérations de garanties du Fonds européen pour le développement durable+ (FEDD+), y inclus dans ce domaine prioritaire.

2.2 Domaine prioritaire 2 : Transition vers une Économie verte et bleue

2.2.1. Objectifs spécifiques liés au domaine prioritaire

OS 2.1 : Les systèmes alimentaires durables fournissent une alimentation de qualité et abordable pour la population, tout en préservant l'environnement et en créant des emplois décents.

La Mauritanie ne produit que 15 à 20% de ce qu'elle consomme au niveau alimentaire, les terres-sols cultivables représentent moins de 1 % de la superficie du pays alors que le secteur agricole emploie 30% de la population active et dispose d'un potentiel important de développement. L'élevage pastoral très mobile permet, sous réserve d'une bonne gestion des ressources et des relations de voisinage en certaines périodes, l'utilisation rationnelle et durable de ressources en eau et pâturages peu denses mais sur des étendues immenses. Ces ressources essentielles au secteur sont aujourd'hui confrontées aux effets croissants du changement climatique dont l'impact, associé à une pression anthropique augmentant, menace directement la pérennité de la subsistance et des activités économiques et l'emploi des populations concernées.

À l'image de la plupart des pays du Sahel, la malnutrition est un problème récurrent de santé publique en Mauritanie avec un impact sur le potentiel humain. Nous assistons à une transformation significative des habitudes alimentaires du fait de l'urbanisation et de la détérioration de l'accès aux ressources productives traditionnelles agro-sylvo-pastorales. Accorder la priorité à l'amélioration de la nutrition, notamment des enfants, et de la sécurité sanitaire des aliments tout au long des filières, en se référant au plan stratégique Multisectoriel Nutrition 2016-2025 qui fixe les objectifs du gouvernement en la matière. Le premier secteur de concentration du 11^e FED a déjà permis des investissements structurants dans le développement rural et l'appui aux filières de production agro-sylvo-pastorales qu'il est opportun de poursuivre pour générer des impacts durables.

Les mesures d'appui pourront être utilisées pour appuyer la société civile et/ou les autorités publiques (tant au niveau local que national) dans le dialogue sur les systèmes agroalimentaires durables. Les organisations de la société civile étant un des acteurs clés dans les filières de production en vue de promouvoir l'économie circulaire.

Un effort supplémentaire de coordination sera fait avec la DG ECHO pour exploiter au mieux les différentes possibilités de synergie aide humanitaire/développement pour maximiser l'impact des actions de l'Union européenne notamment en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle et de résilience des populations face aux chocs récurrents qu'ils soient climatiques, sécuritaires, sanitaires, socio-économiques ou autres. Dans ce cadre, et au vu de l'impact grandissant du changement climatique, une augmentation de la préparation aux désastres est un moyen d'améliorer la résilience de la population qui pourra être envisagé à travers une approche nexus humanitaire-développement.

L'approche d'une économie verte permettra de générer une utilisation plus efficace des ressources, de générer des emplois décents, et de réduire l'impact de la production et consommation sur l'environnement (CAD 31110 ; 31120 ; 31191 ; 43071).

OS 2.2 : Le secteur de l'énergie permet un accès abordable pour une majorité de la population à une énergie propre et renouvelable ;

La SCAPP vise l'électrification de toutes les localités de plus de 1.000 habitants à l'échéance 2030. Dans ce cadre, le gouvernement est en train de finaliser l'élaboration du nouveau code de l'électricité, qui propose une meilleure régulation du secteur et un dispositif institutionnel plus adapté notamment pour l'électricité en milieu rural, ainsi que sa stratégie en matière d'électrification rurale et de tarification. Conformément à ses engagements pris en 2015 sur la réduction des gaz à effet de serre (GES) (COP21), et malgré l'arrivée de l'exploitation du gaz naturel, le pays vise l'augmentation de la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique (50% en 2030), le potentiel solaire et éolien en Mauritanie étant parmi les plus importants d'Afrique de l'Ouest. La promotion des énergies renouvelables contribue au développement socioéconomique du pays et à l'ODD 13 lié à l'action pour le climat (CAD 23110 ; 23210 ; 23410).

À travers le programme indicatif pluriannuel 2021-2027, l'UE contribuera à promouvoir les flux financiers vers des transitions vertes, inclusives et résilientes au bénéfice de la population, en ce compris les réfugiés Outre l'accès à l'énergie propre et renouvelable, il pourra notamment s'agir de développer des instruments d'investissement pour la finance durable, le développement d'un milieu d'affaires qui

prend en compte les considérations environnementales, sociales et de gouvernance et qui est propice aux investissements dans des activités durables, permettant une transition verte, inclusive et résiliente.

La finance durable représente un réel potentiel dans le pays et pourrait contribuer à accélérer les flux financiers vers des transitions vertes, inclusives et résilientes, par exemple par le biais d'obligations vertes et d'autres instruments financiers durables pertinents.

OS 2.3 Renforcer le développement durable de l'économie bleue à travers la mise en œuvre des politiques nationales notamment dans le secteur des pêches.

En cohérence également avec les priorités de la Stratégie nationale d'aménagement et de développement durable et intégré des pêches maritimes 2020-2024, l'apport au secteur de l'économie bleue sera accompagné en phase avec l'Initiative pour le développement durable de l'économie bleue en Méditerranée occidentale (OuestMED). Pour le renforcement de la gouvernance des pêches et des aires marines, l'Accords de Pêche entre l'UE et la Mauritanie restera un outil primordial en complément d'autres instruments/actions de l'UE et des EM. La cohérence et la complémentarité des objectifs et des méthodes de mise en œuvres de ces Accords, seront des conditions préalables aux interventions. Les appuis sectoriels associés à l'Accord et des projets spécifiques de l'UE et des États seront essentiels pour le développement des filières, tout comme pour le renforcement de la gouvernance/surveillance des pêches et aires marines (y inclus la lutte contre la pêche illégale, non déclarée et non réglementée et l'insécurité maritime). La société civile sera impliquée en particulier dans le cadre du renforcement du dialogue sectoriel entre les fédérations professionnelles et les institutions et du renforcement des structures de base. Des synergies pertinentes seront développées avec les interventions FEDER dans le cadre du programme INTERREG MAC ainsi qu'avec les actions mises en place dans le cadre de la programmation régionale ou multi pays.

Cette proposition contribuera à l'atteinte de l'ODD 14 et 15 et aux chantiers prioritaires de la SCAPP. L'Allemagne a indiqué son intérêt à participer à la mise en œuvre de cette composante (CAD 31310 ; 31320 ; 31391).

2.2.2. Résultats escomptés par objectif spécifique

OS 2.1 : Systèmes alimentaires durables

R 2.1.1 : Une production agropastorale durable et nutritive est promue et accrue par la promotion de pratiques agro écologiques, respectueuses de l'environnement (ODD 2, ODD 13)

R 2.1.2 : Les chaînes de valeur agro-sylvo-pastorales sont renforcées et assurent la création d'emplois décents via une approche basée sur le genre et l'équité entre acteurs économiques des filières (ODD 2, ODD 8, ODD 13)

R 2.1.3 : Les meilleures pratiques nutritionnelles sont promues et diffusées au niveau local au travers d'une approche institutionnelle multisectorielle nationale visant toutes formes de malnutrition (ODD 2) y compris un accès accru à l'eau potable (ODD 6)

OS 2.2 : Énergie renouvelable

R 2.2.1: L'accès à l'énergie durable, abordable et fiable est amélioré et abordable, permettant le développement d'activités économiques et la création d'emplois décents, notamment en accompagnement de l'OS1/R2 (ODD 2, ODD 7)

R 2.2.2 : La Mauritanie augmente sa capacité de production et de distribution d'électricité verte pour une transition énergétique, en s'appuyant sur les Partenariats publics privés (ODD 7, ODD 13)

R 2.2.3 : Les réformes institutionnelles sont adoptées et mises en œuvre (ministère, société mauritanienne d'électricité SOMELEC, régulation), elles permettent une meilleure gouvernance du marché intérieur et l'accès au marché extérieur

OS 2.3 Économie bleue

R 2.3.1 Les ressources halieutiques et les écosystèmes marins et côtiers sont mieux protégées

R 2.3.2 Les chaînes de valeur des produits de la mer et de l'économie bleue sont renforcées pour créer de l'emploi décent et améliorer la sécurité alimentaire, tout en garantissant la durabilité environnementale

R 2.3.3 La gouvernance du secteur des pêches et de l'économie maritime est améliorée

2.2.3 Indicateurs (y compris les valeurs de référence et les cibles), par résultat escompté

OS 2.1 Systèmes alimentaires durables

Strategic priority	Intitulé de l'indicateur EURF
Pacte vert (ODD 2)	Nombre d'agricultures familiales appuyées par l'UE qui ont augmenté la gestion durable de leurs terres

R 2.1.1 : Les systèmes alimentaires durables fournissent une alimentation de qualité et abordable pour la population, tout en préservant l'environnement et en créant des emplois décents

Indicateurs	Valeurs de référence	Cibles	Source vérification
DAM-F (Diversité alimentaire minimale – chez les femmes en âge de procréer) (MDD-W en anglais)	ND	40% (progression de 5 points par an)	Suivi du Plan Stratégique Multisectoriel Nutrition (PSMN) 2016-2025 Rapports annuels Programme alimentaire mondial (PAM)
Emplois directs dans le secteur du développement rural/sexe (stratégies nationales PNDE/PNDA)	230.000 (ONS situation Emploi Aout 2017)	280.000	Statistiques du secteur

R 2.1.2 : Les chaînes de valeur agro-sylvo-pastorales sont renforcées et assurent la création d'emplois décents via une approche basée sur le genre et l'équité entre acteurs économiques des filières (ODD 2, ODD 8, ODD 13)

Indicateurs	Valeurs de référence	Cibles	Source vérification
Revenu moyen des producteurs agro-sylvo-pastoraux désagrégés par sexe (ODD 2.3.2, SCAPP)	Valeur 2020 SCAPP non renseignée		Indicateur SCAPP PNDA, PNDE
Emplois dans le secteur de l'agriculture et de l'élevage (EU RF 2.11, SCAPP)	Valeur 2020 SCAPP non renseignée		Indicateur SCAPP PNDA, PNDE

R 2.1.3 : Les meilleures pratiques nutritionnelles sont promues et diffusées au niveau local au travers d'une approche institutionnelle multisectorielle nationale visant toutes formes de malnutrition (ODD 2) y compris un accès accru à l'eau potable (ODD 6)

Indicateurs	Valeurs de référence	Cibles	Source vérification
Pourcentage du budget national alloués aux actions nutrition-spécifiques ou nutrition	Actions spécifiques 2016 : 7,8%	➤ 15%	Budget État

sensibles désagrégées par secteur			
Prévalence du retard de croissance chez les enfants de moins de 5 ans (ODD 2.2.1)	Retard de croissance 22,8% (2018)	<11,5 % (objectif AMS en 2025)	Suivi du PSMN 2016-2025 Global Nutrition Report (UNICEF/WHO/World Bank)

OS 2.2 : Énergie renouvelable

Strategic priority	Intitulé de l'indicateur EURF
Pacte vert (ODD 7)	Nombre d'individus qui ont accès à l'électricité a) nouvel accès, b) meilleur accès
Pacte vert (ODD 7)	Capacités installées (MW) de production d'énergie renouvelable

R 2.2.1: L'accès à l'énergie durable, abordable et fiable est amélioré, permettant le développement d'activités économiques et la création d'emploi, notamment en accompagnement de l'OS1/R2 (ODD 2, ODD 7)

Indicateurs	Valeurs de référence	Cibles	Source vérification
Proportion de la population ayant accès à l'électricité (indicateur ODD n° 7.1.1, intervention SCAPP 1.3.1, lien avec EURF 2.9)	76% urbain et 5% rural	98% urbain et 12% rural	SCAPP, MPME
Nombre d'unités de transformation/conservation de la production agro-pastorale créées à travers le soutien de l'UE pour l'accès à l'électricité en milieu rural (lien EURF 2.20)	0	le nombre d'unités de transformation/conservation totalement fonctionnelles > 20	enquêtes programmes, organismes nationaux
Contribution à l'indicateur « Emplois dans le secteur de l'agriculture et de l'élevage » de OS1/R2	Pm	Pm	Pm

R 2.2.2 : La Mauritanie augmente sa capacité de production et de distribution d'électricité verte pour une transition énergétique, en s'appuyant sur les Partenariats publics privés (ODD 7, ODD 13)

Indicateurs	Valeurs de référence	Cibles	Source vérification
Part de l'énergie renouvelable dans la consommation finale d'énergie (indicateur ODD n° 7.2.1, intervention SCAPP 1.3.1, lien avec EURF 2.10)	42%	50%	SCAPP, MPME
(Investissements dans l'efficacité énergétique en proportion du PIB) et Montant de l'investissement étranger direct sous la forme de transferts financiers destinés à l'infrastructure et à la technologie nécessaires aux services de développement durable (ODD 7.b.1)	Non renseigné	Le montant de l'investissement étranger direct a doublé	enquêtes et statistiques Cellule PPP, MPME, ARE

R 2.2.3 : Les réformes institutionnelles sont adoptées et mises en œuvre (ministère, SOMELEC, régulation), elles permettent une meilleure gouvernance du marché intérieur et l'accès au marché extérieur

Indicateurs	Valeurs de référence	Cibles	Source vérification
Les réformes du secteur de l'électricité sont adoptées par le gouvernement : code de l'électricité, Direction Générale de l'Électricité, Autorité de Régulation, transformation de la SOMELEC	DEME, SOMELEC	DGE fonctionnelle, nouveaux code de l'électricité, transformation de la SOMELEC	rappports, textes du MPME, ARE
La séparation des comptes de gestion est effective (mi-parcours), la séparation opérationnelle est effective pour la Production/Transport et Distribution/Commercialisation	Société unique	une société (séparation opérationnelle et comptable) et/ou plusieurs sociétés	rappports, textes du MPME, ARE

2.3 Économie bleue

Strategic priority	Intitulé de l'indicateur EURF
Pacte vert (ODD 14)	Protection de la ressource marine pour une gestion durable (km ²)
Pacte vert (ODD 15)	Gestion durable des écosystèmes terrestres et aquatiques (ha)

R 2.3.1 Les ressources halieutiques et les écosystèmes marins et côtiers sont protégés

Indicateurs	Valeurs de référence	Cibles	Source vérification
Nombre des stocks surexploités/nombre de stocks suivis (stratégie nationale de pêche)	4 sur 14 (2019)	2 sur 20	Groupe de travail 'Institut mauritanien de recherche océanographique et de pêche (IMROP)
Surface d'aires marines protégées et gérées de façon durable avec l'appui de l'Union européenne (EURF 2.22) (ODD 14.5.1)	À déterminer	La surface d'aires maritimes protégées a doublé	EAMR

R 2.3.2 Les chaînes de valeur des produits de la mer et de l'économie bleue sont renforcées pour créer de l'emploi décent et améliorer la sécurité alimentaire, tout en garantissant la durabilité environnementale

Indicateurs	Valeurs de référence	Cibles	Source vérification
Emplois directs dans le secteur des pêches par sexe (stratégie nationale de pêche)(apport à EURF 2.11)	66.000 (2019) ¹⁰	100.000	Statistiques du secteur
Nombre de bénéficiaires d'accès aux services financiers avec le soutien de l'UE: a) entreprises, b) particuliers par sexe (EUTF 2.13)	Aucun	À déterminer sur base de la politique sectorielle lors de la formulation	EAMR

¹⁰ D'après les études réalisées dans le cadre de l'initiative Promopêche

		de l'intervention	
--	--	-------------------	--

R 2.3.3 La gouvernance du secteur des pêches et de l'économie maritime est améliorée

Indicateurs	Valeurs de référence	Cibles	Source vérification
Suivi du niveau de mise en œuvre de la stratégie nationale de pêche	0% (pas de suivi)	70%	Revue sectorielle pêche rapport SCAPP
Mise en ligne de statistiques fiables sur le secteur des pêches	Peu de statistiques de qualité suffisante disponibles publiquement et de façon irrégulière	Publication régulière des données de qualité suffisante	Site web du ministère des Pêches et de l'Économie maritime (MPEM)

2.2.4. Recours éventuel aux financements mixtes et aux garanties pour les investissements au titre du FEDD+

Pour le secteur de l'énergie (OS2), où l'Union européenne intervient essentiellement en milieu rural afin de soutenir la production agro-pastorale et la qualité de la nutrition des populations rurales, il est envisagé d'avoir recours aux financements mixtes avec une part de subvention de l'UE, d'autres PTF, du gouvernement, et une part minoritaire apportée par le secteur privé. La part de l'UE pourra également comprendre de l'assistance technique. Compte-tenu du contexte macro-économique du pays et des populations ciblées, cette solution serait privilégiée plutôt qu'un montage avec des fonds essentiellement privés.

Le recours aux garanties sera également envisagé. Une fois que les projets auront été retenus avec le gouvernement, des études précises de faisabilité permettront de cibler le/les outils de garantie les plus adaptés au contexte et aux projets. Sous réserve de confirmation lors de la phase de mise en œuvre, un montant indicatif total de 12 M EUR pourrait être utilisé entre 2021 et 2024 pour provisionner des opérations de garanties du FEDD+, y inclus dans ce domaine prioritaire.

La loi relative aux Partenariats Publics Privés, récemment modifiée, et le nouveau code de l'électricité (en cours) sont conçus pour faciliter la participation du secteur privé.

Pendant la mise en œuvre du programme indicatif pluriannuel, l'UE va analyser comment renforcer le positionnement du secteur privé en Mauritanie en les aidant à identifier les possibilités puis en soutenant les projets dans les domaines porteurs. Dans le cadre du *Green Deal*, les entreprises qui utilisent des pratiques soutenables seront priorisées par l'UE en terme d'appui. Leurs approches pourraient également servir d'exemple de bonne pratique en matière de « responsabilité sociétale des entreprises (RSE) » qui est quasi absente du pays.

L'UE valorisera le plus possible les possibilités d'intervention via *ElectriFI* et *AgriFI*. Les banques de développement intervenant en Mauritanie pourront être mobilisées dans le cadre de la mobilisation de ressources domestiques et externes. Des efforts seront réalisés pour rechercher des options de financements innovants en adéquation avec la stratégie pays pour un accès amélioré à une énergie de qualité, propre et abordable, ainsi qu'au développement d'opérateurs privés dans les chaînes de valorisation de produits issus de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche. Sous réserve de confirmation lors de la phase de mise en œuvre, un montant indicatif de 12 millions d'euros pourrait être utilisé entre 2021 et 2024 sous forme de provision pour des opérations de garanties FEDD+ souveraines dans ce domaine prioritaire. Il n'est pas exclu que des opportunités d'investissement dans le secteur des PME de transformation de denrées (agricoles, halieutiques) puissent être liées à des formations professionnelles en alternance bénéficiant indirectement au domaine prioritaire 1 dédié au développement humain.

2.3.1. Objectifs spécifiques liés au domaine prioritaire Gouvernance

OS 3.1. *Finances publiques* : Accompagner les réformes de finances publiques, de l'administration publique et de la fonction publique de l'État afin de rendre plus efficace la gestion et d'améliorer la qualité des services aux citoyens.

La réforme des finances publiques engagée depuis 2018 est un programme prioritaire du gouvernement. L'objectif en la matière est de poursuivre la mise en œuvre de la LOLF avec une gestion publique efficace articulée autour de règles de gestion budgétaire renouvelée, d'une comptabilité générale utile à la décision et d'un contrôle interne et externe efficace.

En outre, avec la nouvelle LOLF, la décentralisation de la gestion du personnel de l'État devient une réalité. Cette décentralisation sera définitive et obligatoire à partir de 2023 pour tous les ministères qui deviennent ordonnateurs de tous leurs budgets.

La réforme de la fonction publique est complémentaire de la réforme de la gestion des finances publiques sur certains de ses aspects. Le respect des objectifs d'une gestion budgétaire axée sur la performance par les administrations de l'État rend inévitable la révision du statut du fonctionnaire. Les règles statutaires devront subir de profondes transformations pour permettre l'intégration des objectifs de performance dans l'administration de l'État et rendre les carrières dans la fonction publique suffisamment attractives (CAD 15110 ; 15111 ; 15113 ; 15114).

OS 3.2 : *Stabilité, sécurité* : Renforcer la stabilisation et la consolidation de la présence de l'État dans les zones reculées du Sud-Est et l'étendre aux quartiers périphériques de Nouakchott

L'Union européenne continuera à appuyer les synergies entre le développement et la sécurité à travers le renforcement des forces de sécurité, en terme de formation et d'équipements, pour leur déploiement dans les zones à stabilité fragile et les périphéries de la capitale Nouakchott tout en assurant la présence de l'État, et le déploiement des mécanismes d'accès à une justice équitable et de proximité, notamment à travers les organisations de la société civile, et en appuyant la redynamisation des zones cibles par la réalisation d'ouvrages socio-économiques de base qui permettent aux populations de mener une vie décente. Il est envisagé de mettre en œuvre plusieurs activités dont le renforcement de la présence des forces de sécurité dans les zones cibles, la réalisation d'infrastructures socio-économiques et la conduite des actions civilo-militaire qui permettront de renouer le contact et de consolider le lien entre les populations et l'État. La lutte contre toute forme de criminalité organisée, notamment la traite des êtres humains, sera aussi appuyée, en synergie avec les actions régionales et les autres appuis pertinents en matière de migration. Ce secteur d'intervention contribuera à l'ODD 16 et au levier 3, chantier 8.2. de la SCAPP (CAD 15210 ; 15220). L'accès à la justice occupe une place importante dans la SCAPP (levier 3, chantier prioritaire 9.2 et 9.3) qui vise à atteindre les ODDs liés à l'accès à la justice, notamment l'ODD 16.3 et 4 (CAD 15130 ; 15160).

OS 3.3: *Migration* : Renforcer la gouvernance de la migration

Ce secteur d'intervention vise d'abord à renforcer les capacités de pilotage, de suivi et de coordination du ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation en particulier pour la mise en œuvre des documents stratégiques et plans d'action comme la Stratégie Nationale de Gestion de la Migration (SNGM), le plan d'action stratégique du ministère et la Stratégie de l'Action de l'État en mer (en cours d'élaboration), y inclut en ce qui concerne la récolte et l'analyse des données. En continuité avec les interventions déjà en cours, l'Union européenne vise aussi à renforcer les forces de sécurité, en termes de formation (y inclus des formations portant sur le droit d'asile et le respect des droits humains) ainsi que d'équipement non légal dans la perspective d'améliorer la maîtrise des flux migratoires à travers un renforcement des frontières terrestres et maritimes et de prévention et d'investigation des actes criminels. Une attention spécifique sera donnée à la sécurité maritime, en considération des lacunes existantes et mises en exergue par le nouveau contexte migratoire changé suite à la pandémie de COVID-19. L'Union européenne continuera à appuyer les autorités mauritaniennes à garantir la protection et le respect des droits des migrants et réfugiés, y compris en appuyant les organisations de la société civile, et à promouvoir l'intégration et la cohésion sociale avec les communautés hôtes dans un perspective de

développement partagé (notamment dans la zone extrême Sud-Est frontalière avec le Mali) en lien avec la Communication de 2016 «Vivre dans la dignité : de la dépendance à l'égard de l'aide à l'autonomie ».

Ce secteur d'intervention contribuera à l'atteinte de l'ODD 10.7 et l'ODD 16 et au levier 3, chantiers prioritaires 8.1 et 8.5 de la SCAPP. Les États membres intervenant dans ce secteur sont l'Espagne et la France; la coordination sera optimale pour la recherche de synergies et complémentarités. (CAD 15190).

2.3.2. Résultats escomptés par objectif spécifique

OS 3.1. Accompagner les réformes des finances publiques, de l'administration publique et de la fonction publique de l'État afin de rendre plus efficace la gestion et d'améliorer la qualité des services aux citoyens.

R 3.1.1 : La gestion des finances publiques est améliorée et est plus efficace par l'appui à la mise en œuvre du Schéma Directeur de la Gestion des Finances Publiques et de la LOLF

R 3.1.2 : La gestion basée sur les résultats, et le principe de subsidiarité, est réalisé au sein l'administration publique par une approche de déconcentration et de décentralisation de certains services publics

R 3.1.3 : La performance individuelle et collective de la fonction publique et de la qualité des services aux citoyens sont améliorés avec, entre autres, l'introduction de la e-gouvernance

OS 3.2 : Renforcer la stabilisation et la consolidation de la présence de l'État dans les zones reculées du Sud-Est et l'étendre au quartiers périphériques de Nouakchott

R 3.2.1 : Les services de l'État sont renforcés et des mécanismes d'accès à une justice équitable et de proximité sont déployés dans les zones éloignées et à stabilité fragile

R 3.2.2 : Les liens entre les forces de sécurité et la population sont renforcés

R 3.2.3 : La sécurité en banlieue de Nouakchott est améliorée et la population est protégée

R 3.2.4.: Les capacités des forces de sécurité sont renforcées

OS 3.3: Renforcer la gouvernance de la migration

R 3.3.1 : Le pilotage institutionnel du MIDECE, y inclus en ce qui concerne la gestion des frontières terrestres et maritimes, est renforcé, ainsi qu'en ce qui concerne la contribution de la diaspora au développement du pays

R 3.3.2 : La lutte contre le trafic des migrants et la migration irrégulière est renforcée

R 3.3.3 : La protection et le traitement digne des migrants et réfugiés sont garantis

2.3.3. Indicateurs (y compris les valeurs de référence et les cibles), par résultat escompté

OS 3.1 : Finances publiques

Strategic priority	Intitulé de l'indicateur EURF
Alliances sustainable Growth and Jobs (ODD17)	Appui à la gestion des finances publiques et transparence budgétaire

R 3.1.1 : La gestion des finances publiques est améliorée et est plus efficace en appui à la mise en œuvre du Schéma Directeur de la Gestion des Finances Publiques et de la LOLF.

Indicateurs	Valeurs de référence	Cibles	Source vérification
Nombre de indicateurs PEFA avec une valeur D et D+	20/31 PEFA 2019	13/31 PEFA 2023	Évaluation PEFA 2023
Niveau de mise en œuvre de la LOLF	5% (2020)	100% (2027)	Rapport mise en œuvre LOLF

R 3.1.2 : La gestion basée sur les résultats et sur le principe de subsidiarité est réalisée au sein de l'administration publique par une approche de déconcentration et de décentralisation

Indicateurs	Valeurs de référence	Cibles	Source vérification
% de départements disposant de plans d'actions pluriannuels basés sur la Gestion Axée sur le Résultat et de CDMT	0%	70%	Rapport mise en œuvre SCAPP et LOLF. Rapports annuels de performance ministériels
% de collectivités territoriales utilisant le référentiels comptables des CT	0%	50%	
Nouveau schéma directeur de modernisation de l'administration publique	-	Schéma directeur adopté en CM	

R 3.1.3 : La performance de la fonction publique et de la qualité du service aux citoyens sont améliorées

Indicateurs	Valeurs de référence	Cibles	Source vérification
Loi portant statut de la fonction publique révisant la loi n° 93-09 du 18 Janvier 1993	-	Loi révisé	Rapport mise en œuvre SCAPP et LOLF
% de départements disposant de la gestion prévisionnelle des ressources humaines (GPRH) et de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC)	0%	70%	

OS 3.2 : Renforcer la stabilisation et la consolidation de la présence de l'État dans les zones reculées du Sud-Est et l'étendre aux quartiers périphériques de Nouakchott

Strategic priority	Intitulé de l'indicateur EURF
Governance, Peace and Security (ODD 16)	Prévention de l'extrémisme, protection des populations et des droits humains
Governance, Peace and Security (ODD 16)	Nombre de personnes bénéficiant de prévention des conflits

R 2.1 : Les services de l'État sont renforcés et des mécanismes d'accès à une justice équitable et de proximité sont déployés dans les zones éloignées et à stabilité fragile

Indicateurs	Valeurs de référence	Cibles	Source vérification
Nombre d'infrastructures de services de base soutenues par l'UE, ventilé par type de service de base	11 ouvrages de services de base	Au moins 30 ouvrages sont réalisés d'ici 2027	Rapports d'activités sectorielles des ministères concernés Entretiens avec les autorités et les services déconcentrés de l'État Visites de terrain
Nombre de personnes bénéficiaires d'interventions d'aide juridique de proximité	Moins de 5 organisations de la société civile (OSC) offrent des services de justice de proximité	Plus de 20 OSC offrent des services de justice de proximité	Rapport d'activité du ministère de la Justice Rapports et entretiens avec les OSC Enquêtes de terrain

R 2.2 : Les liens entre les forces de sécurité et la population sont renforcés

Indicateurs	Valeurs de référence	Cibles	Source vérification
Nombre d'opérations civilo-militaires conduites au profit des zones ciblées	1 hôpital de campagne	Multiplier les opérations civilo-militaires organisées d'ici 2027, au moins 2 par an	Rapport des états-majors Rapports des autorités administratives et des services déconcentrés de l'État
Fréquence de patrouilles des forces de sécurité dans les zones Sud-Est du pays	Moins de 10 par an		Plus de 10 patrouilles par an

R 2.3 : La sécurité en banlieue de Nouakchott est améliorée et la population est protégée

Indicateurs	Valeurs de référence	Cibles	Source vérification
Nombre de points de sécurité (commissariats, postes et ou brigades) créés dans les zones ciblées	0	4	Rapport d'activité Entretiens avec les autorités sécuritaires
Nombre de salles de commandements/centres opérationnels	1	3	Enquêtes auprès des populations

R 2.4 : Les capacités des forces de sécurité sont renforcées

Indicateurs	Valeurs de référence	Cibles	Source vérification
Nombre d'agents des forces de sécurité formés à la protection des civils, prévention des conflits et respect des droits humains et du droit international humanitaire	Moins de 200	Plus de 500	Rapports P3S
Nombre d'institutions étatiques et d'acteurs non étatiques soutenus en matière de sécurité, de gestion des frontières, de lutte contre l'extrémisme violent, de prévention des conflits, de lutte contre la criminalité organisée, de protection de la population civile et des droits humains	Moins de 10	Plus de 20	Rapports de la 'Regional Advisory and Coordination Cell' (RACC)

OS 3: Renforcer la gouvernance de la migration

Strategic priority	Intitulé de l'indicateur EURF
Migration and partnerships (ODD 1)	Nombre de migrants protégés ou assistés
Migration and partnerships (ODD 10)	Nombre de politiques et stratégies pour la protection de migrants révisées

R 3.1 : Le pilotage institutionnel du MIDEC et la gestion de frontières terrestres et maritimes sont renforcés

Indicateurs	Valeurs de référence	Cibles	Source vérification
Nombre des acteurs étatiques et non étatiques supportés dans la sécurité et gestion des frontières (EUF 2.29) ¹¹	5 acteurs étatiques ¹² 0 OSC 12 comités villageois	5 acteurs étatiques 8 OSC ¹³	MIDEC EAMR

¹¹ Y inclus les autorités locales, les OSC, la population

¹² Il s'agit de la Direction pour la Surveillance du Territoire (DST), Gendarmerie nationale (GEND), Douanes, Direction générale de l'Administration du Territoire (DGAT), Garde-Côtes Mauritanienne (GCM)

¹³ Il s'agit des OSC

		30 comités villageois	
Nombre de stratégies ou de politiques en matière de gestion de la migration ou de déplacements forcés développées / révisées, ou en cours de mise en œuvre avec le soutien de l'UE (EUFR 2.18)	3 ¹⁴	6 ¹⁵	MIDEC, EAMR

R 3.2 : La lutte contre le trafic des migrants et la prévention de la migration irrégulière sont renforcées

Indicateurs	Valeurs de référence	Cibles	Source vérification
Capacité d'investigation dans le domaine de la lutte contre les trafics illicites	Absence d'une unité d'investigation	Une unité d'investigation est opérationnelle	MIDEC FSI (Forces de sécurité intérieure)

R 3.3 : La protection et le traitement digne des migrants et réfugiés sont garantis

Indicateurs	Valeurs de référence	Cibles	Source vérification
Nombre de migrants protégés ou assistés avec le soutien de l'UE (EUFR 2.17)	Migrants 2880 (2017/début 2020) ¹⁶	+ 75% de migrants protégés ou assistés par rapport au nombre absolu des migrants dans le pays	MIDEC EAMR OIM, UNHCR
Nombre de réfugiés et de personnes déplacées de force ou autres individus dans les communautés hôtes protégés ou assistés avec le soutien de l'UE (EUFR 2.17)	Refugiés et individus des communautés hôtes 12900 (2017/début 2020) ¹⁷	+ 75% de réfugiés et individus des communautés hôtes protégés ou assistés par rapport au nombre absolu des réfugiés dans le pays	

2.3.4. Recours éventuel aux financements mixtes et aux garanties pour les investissements au titre du FEDD+

Très peu probable. Néanmoins, toute opportunité d'utilisation de cette modalité sera examinée lors de la phase de mise en œuvre. Sous réserve de cette confirmation, un montant indicatif total de 12 M EUR pourrait être utilisé entre 2021 et 2024 pour provisionner des opérations de garanties du FEDD+, y inclus dans ce domaine prioritaire.

2.4. Propositions d'initiatives « Équipe Europe »

Deux initiatives Équipe Europe pour la Mauritanie ont été développées avec les États membres présents (Allemagne, Espagne et France) : #1 « Pour le Renforcement du Développement humain » et #2 « Pour la Transition vers une Économie verte et bleue ». Elles sont parfaitement alignées sur les domaines prioritaires 1 et 2. Des initiatives « Équipe Europe » régionales couvriront potentiellement la Mauritanie. La Mauritanie sera notamment couverte par l'initiative « Pour une approche globale des migrations au Maghreb, Sahel et Afrique de l'Ouest sur la route Atlantique/méditerranée occidentale ». La communication relative aux « Initiatives Équipe Europe » fera l'objet d'une attention particulière.

1. « Pour le Renforcement du Développement humain en Mauritanie »

¹⁴ Loi trafic, traité et la stratégie nationale de gestion des migrations (SNGM) de 2011 – déjà approuvée

¹⁵ Plan stratégique de renforcement du MIDEC, stratégie de l'État en mer, plan d'action de la SNGM et les Procédures opératoires standardisées (POS), loi réfugiés et un sixième document à élaborer avec les autorités

¹⁶ Données projet OIM Fonds fiduciaire d'urgence pour l'Afrique

¹⁷ Données projet HCR Fonds fiduciaire d'urgence pour l'Afrique

Sur base du diagnostic pays ainsi que de l'analyse du plan national de développement, la SCAPP, (Stratégie nationale de Croissance Accélérée et de Prospérité Partagée) et des priorités du Président mauritanien élu en juin 2019 et de son gouvernement, ainsi qu'en ligne avec les priorités de l'Alliance Sahel, le développement du capital humain dans ses dimensions sanitaire et formative (éducation et formation professionnelle) est identifié comme un axe d'accompagnement prioritaire de l'UE et de ses États membres en Mauritanie. Un accent particulier sera mis sur l'inclusion socioprofessionnelle de la jeunesse, vers l'égalité de traitement et d'accès aux opportunités et la lutte contre toutes formes de discrimination, dont celles basées sur le genre. Cette initiative est en ligne avec le deuxième levier de la SCAPP « Développement du capital humain et accès aux services sociaux de base » afin de soutenir la cohésion sociale qui est élevée en priorité gouvernementale de la législature. La pandémie de COVID-19 actuelle démontre l'importance cruciale de l'aspect développement humain dans la capacité de riposte du pays.

L'appui à la réforme du secteur éducatif a l'objectif d'améliorer la gouvernance et la gestion du système, la déconcentration des services, la formation des enseignants et les infrastructures scolaires, avec l'accent sur l'enseignement fondamental et secondaire et aux fins de les rendre plus inclusifs. Pour renforcer l'efficacité de la politique sectorielle et la coordination des actions et investissements structurants les approches privilégiées seront la modalité d'appui budgétaire, couplés avec une assistance technique conséquente. Cette initiative contribuera à l'atteinte de l'ODD 4 et aux chantiers prioritaires de la SCAPP 4 et 6. La France a indiqué son intérêt à participer à la mise en œuvre de cette composante.

Le dispositif de formation technique et professionnelle sera renforcé et évoluera pour une meilleure adéquation aux besoins du marché de travail et du territoire, en particulier des secteurs embaucheurs dans le formel et l'informel et pour l'accès à des emplois décents notamment pour les jeunes et les femmes. Les approches de formation duale, telles que la méthodologie chantier école et la formation par apprentissage et des appuis à l'insertion et à l'entrepreneuriat seront couplées avec le renforcement institutionnel des acteurs (ministère de tutelle, formateurs, centres de formation, entreprises, organisations socioprofessionnelles) pour une mise à l'échelle. Cette proposition contribuera à l'atteinte de l'ODD 8 et aux chantiers prioritaires de la SCAPP 6 et 7. L'Allemagne, l'Espagne et la France ont indiqué leur intérêt à participer à la mise en œuvre de cette composante.

Une attention spéciale sera portée à l'insertion socioprofessionnelle et culturelle des jeunes continuera également en proposant à travers des guichets uniques décentralisés (« espaces jeunes ») en cohérence avec le programme du ministre de l'Emploi, de la Jeunesse et des Sports, une porte d'entrée pour accéder à une offre complète des services (formation technique et professionnelle, l'orientation socioprofessionnelle, des services de santé sexuelle et reproductive, activités socioculturelles, etc.). Cette composante de l'initiative serait mise en œuvre en partenariat avec la société civile, les collectivités territoriales et les services publics compétents de l'emploi et de la jeunesse. Cette proposition contribuera à l'atteinte des ODD 11, 16 et 5 ainsi qu'aux chantiers prioritaires de la SCAPP 6 et 8. L'Espagne et la France ont indiqué leur intérêt à participer à la mise en œuvre de cette composante.

En ligne avec la Politique nationale de Santé, la mise en place de la couverture de santé universelle à l'horizon 2030, avec la finalité d'atteindre toute la population en particulier la plus vulnérable, en parallèle à la mise en œuvre du Plan National de Développement Sanitaire (PNDS) pour améliorer l'offre de soins, est un besoin urgent comme en témoigne la situation de l'épidémie de COVID-19 en Mauritanie. Une approche pour la mise en place de Caisses Régionales Solidarité Santé (CRESS) a été proposée par l'UE et est devenu un programme prioritaire du gouvernement (actuellement en phase de test dans deux régions). Un fonds commun sera l'instrument privilégié pour un financement cohérent de cette approche de la part de l'Équipe Europe (et autres bailleurs éventuels). Cette proposition contribuera à l'attente des ODD 3 et 5 et aux chantiers prioritaires de la SCAPP 5 et 11. L'Espagne et la France ont indiqué leur intérêt à participer à la mise en œuvre de cette composante. La Belgique a aussi manifesté son intérêt, bien que n'ayant pas la Mauritanie parmi les pays de concentration de son aide bilatérale.

La contribution indicative de l'UE à cette initiative (40 millions d'euros) est sous réserve de la confirmation de la contribution suffisante indicative des autres partenaires Équipe Europe dans les meilleurs délais. En l'absence de confirmation, la contribution indicative de l'UE peut être réorientée

vers d'autres domaines prioritaires/actions éligibles du présent programme. Il est rappelé que l'obligation pour l'Union et les États membres de coordonner leurs politiques de développement sur base d'initiatives de la Commission en la matière, conformément à l'article 210 du TFUE, reste toujours d'application.

2. « Pour la Transition vers une Économie verte et bleue en Mauritanie »

L'initiative Équipe Europe « Pour la Transition vers une Économie verte et bleue en Mauritanie » représente une opportunité de promouvoir l'ambition de l'UE sur le « Green Deal » ou « Pacte vert », priorité phare de la Commission européenne, et ceci en ligne avec la Stratégie nationale de Croissance Accélérée et de Prospérité Partagée 2016-2030 (SCAPP) et plus particulièrement de son pilier n°1 « Promouvoir une croissance forte, durable et inclusive », mais aussi en pleine cohérence avec les priorités de l'Alliance Sahel. Cette initiative favorisera une croissance inclusive et durable, une gouvernance associant les différents acteurs, avec un potentiel important de création d'emplois décents, et promouvra l'investissement privé pour un développement socioéconomique équitable et inclusif, facteur de stabilité nationale et régionale. Plus spécifiquement, l'initiative visera à : (i) promouvoir, par des systèmes alimentaires durables, une alimentation de qualité et abordable pour les populations; (ii) accompagner la transition vers un accès abordable pour une majorité de la population à une énergie propre et renouvelable ; et (iii) protéger les écosystèmes marins fragiles, et améliorer la gouvernance de l'océan et du littoral tout en développant les activités d'exploitation raisonnée des ressources halieutiques et des filières associées. Ce volet contribuerait aux ODD n° 2, 8, 14 ainsi qu'au chantier n°1 et de la SCAPP. L'UE et les États membres soutiennent l'initiative qui représente un continuum sur des secteurs déjà soutenus par les 10^e et 11^e FED. La promotion des énergies renouvelables (y compris en zones côtières) et la réforme du secteur de l'énergie vers la transition énergétique ont été identifiées comme prioritaires par le gouvernement mauritanien pour améliorer l'accès pour plus grande proportion de ménages et petits opérateurs économiques à un service électrique durable, abordable et fiable, et d'accompagner le développement des activités économiques en aval notamment pour la conservation et à la transformation des productions alimentaires nationales. La mise en œuvre des réformes dans le secteur de l'électricité permettra au pays d'intégrer le marché régional de l'électricité (CEDEAO, Maroc) et potentiellement d'agir en tant que pays exportateur, tout en développant sa capacité de production et de distribution en s'appuyant sur les Partenariats Public Privé dont la récente Loi vise particulièrement le marché de l'énergie. Ce volet contribue aux ODD n° 2, 9, 13 ainsi qu'aux chantiers n°1, 2, 3, 7, 15 de la SCAPP.

Sous l'économie verte et bleue, des actions en synergie seront mises en œuvre contre les causes profondes de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition endémique suivant une approche nexus aide humanitaire, développement, sécurité dans des zones critiques. Ceci, en cohérence avec le Plan stratégique multisectoriel de nutrition 2016-2025 de la Mauritanie et en ligne avec les priorités de l'Alliance Sahel. Suivant les options choisies, l'initiative favorisera d'une part l'émergence de filières agricoles, pastorales, sylvicoles et/ou halieutiques locales, et d'autre part contribuera à l'essor de systèmes alimentaires durables et fiables au niveau sanitaire. Selon une approche où les échelles de production, la sécurité alimentaire et la génération de revenus issus de l'économie de filière seront abordés de manière complémentaire en vue de réduire la concurrence de produits importés face aux productions mauritaniennes. Ce volet contribuerait aux ODD n° 2, 8, 13 ainsi qu'aux chantiers n°1, 3 de la SCAPP.

Les domaines de l'énergie, de la pêche et de la transformation des produits halieutiques et de la production agro-pastorale ont un fort potentiel pour la mise en place d'opérations avec le secteur privé, mais aussi avec l'Équipe Europe, via la mobilisation du FEDD+.

Sur les questions nutritionnelles, la Décennie d'action des Nations Unies pour la nutrition 2016-2025, a été proclamée par l'Assemblée générale de l'ONU en 2016 pour atteindre les cibles des ODD traitant de la nutrition. La présente initiative constitue une opportunité pour consolider les efforts communs afin que tous les Mauritaniens, de tous âges aient accès à une alimentation diversifiée, abordable et saine. Dans ce sens, l'Allemagne a montré une volonté de renforcer son action dans le cadre de l'objectif « Eine Welt ohne Hunger / un monde sans faim », la France est Chef de file des PTF dans les domaines

de l'eau, de l'assainissement, de l'énergie, et l'Espagne est impliquée dans le domaine des filières agricoles et d'élevage ainsi que dans la gouvernance maritime (surtout pour le contrôle des flux migratoires). Les attentes des partenaires mauritaniens sur tous les secteurs de cette IEE sont très importantes. L'UE et les États membres doivent démontrer d'une mobilisation conséquente de ressource pour garder une crédibilité suffisante auprès des autorités nationales et pouvoir influencer sur les réformes sectorielles concernées.

La contribution indicative de l'UE à cette initiative (43,75 millions d'euros) est soumise à la confirmation de la contribution significative indicative des partenaires Équipe Europe dans les meilleurs délais. En l'absence de confirmation, la contribution indicative de l'UE peut être réorientée conformément aux domaines prioritaires du présent programme et à leurs allocations. L'obligation de l'Union et des États membres de coordonner leurs politiques de développement à la suite d'initiatives de la Commission à cet effet, conformément à l'article 210 du TFUE, s'applique toujours.

2. Mesures d'appui

3.1. Mesures en faveur de la société civile

La société civile mauritanienne a connu une croissance exponentielle à partir des années 1990 et aujourd'hui elle est principalement composée d'organisations créées récemment, dont la plupart sont devenues formelles. Cependant, ce nombre important d'organisations très diverses et à tous les niveaux territoriaux, poursuivant des objectifs différents et avec des systèmes de gouvernance variés, n'arrive pas encore à trouver les mécanismes leur permettant d'assurer une structuration et coordination entre elles afin de jouer pleinement le rôle qui leur est propre et leur participation à la formulation des politiques publiques ou à la surveillance de l'action gouvernementale reste très faible.

Les capacités des organisations de la société civile (OSC) ont été renforcées, notamment grâce au Programme d'appui à la société civile et la culture, financé par l'Union européenne, mais la société civile mauritanienne continue à faire face à de nombreux défis, notamment en ce qui concerne la gouvernance interne, le manque de stratégie d'intervention spécifique et la difficulté à construire une voix collective pour porter un plaidoyer commun.

En complémentarité avec les actions d'appui à la société civile au travers des programmes thématiques axés sur les droits de l'homme et la démocratie, et la société civile, il convient d'apporter un appui structurant à la société civile qui vise à renforcer la structuration et professionnalisation de la société civile, renforcer ses capacités, favoriser la mise en place des cadres de concertation et encourager une culture organisationnelle contribuant à l'émergence d'organisations faitières et de fédérations crédibles capables de jouer leur rôle dans le processus de développement. Les représentations de jeunes seront également associées, spécifiquement sur les thématiques. La feuille de route sur l'engagement de l'UE avec la société civile intégrera la perspective de genre et s'assurera de la pleine participation des organisations de femmes et de filles.

3.2. Facilité de coopération

Une facilité de coopération est envisagée pour des actions indicatives telles que :

- Soutenir le développement des capacités et le renforcement des institutions, notamment au moyen d'une assistance technique et d'un échange d'expertise publique;
- Appuyer les dialogues stratégiques: événements, conférences, études, bourses, plateformes d'échange pour soutenir les dialogues sectoriels débouchant sur des réformes politiques et l'engagement avec les gouvernements et d'autres parties prenantes;
- Faciliter la programmation conjointe et coordination de l'Équipe Europe au niveau du pays;
- Soutenir la communication, y compris la communication stratégique, les actions de visibilité concernant la coopération de l'UE et de l'Équipe Europe et les politiques de l'UE au niveau national et régional et la lutte contre la désinformation;
- Soutenir la préparation, la mise en œuvre et l'évaluation de la coopération de l'Union, y compris au moyen d'une assistance technique;

- Soutenir i) des initiatives de diplomatie publique permettant d'encourager et de mobiliser des réseaux, des groupes cibles et des partenaires spécifiques, et ii) des initiatives permettant de relier et de tirer parti des programmes et initiatives communautaires existants à des fins de diplomatie publique (par exemple, Erasmus+, les actions Jean Monnet, l'Europe créative).

4. Aperçu financier

Bien que la durée de ce programme indicatif pluriannuel soit de sept ans, les dotations indicatives pour la Mauritanie et pour chacun des domaines prioritaires et mesures d'appui figurant dans le tableau ci-dessous ne sont fournies que pour la période 2021-2024. Les dotations indicatives pour la période 2025-2027, ainsi que la modification éventuelle d'autres éléments substantiels du présent programme, feront l'objet d'une décision de l'UE. Cette décision devrait être précédée d'un examen de la mise en œuvre du présent programme, qui devrait inclure un dialogue avec les autorités et les autres parties prenantes en Mauritanie.

Domaine prioritaire	Montant (M EUR)	% du total
Priorité 1 : Renforcement du développement humain	40,00	32%
Priorité 2 : Transition vers une économie verte et bleue	43.75	35%
Priorité 3 : Gouvernance	35,00	28%
Mesures d'appui	6.25	5%
TOTAL*	125,00	100%

* Sous réserve de confirmation lors de la phase de mise en œuvre, il est attendu que sur le montant total de EUR 125 millions, un montant indicatif de EUR 12 millions sera utilisé entre 2021 et 2024 pour provisionner les opérations de garanties FEDD+.

Pièces jointes

1. Cadre d'intervention
2. Matrice des donateurs montrant les dotations indicatives actuelles par secteur

Pièce jointe 1.

Cadre d'intervention

Domaine prioritaire 1: Développement Humain		
Objectif spécifique n° 1.1: Renforcer le système éducatif à travers la mise en œuvre de la politique nationale dans le secteur de l'éducation et de la réforme du système		
Résultats escomptés	Indicateurs	Valeurs de référence / objectifs
a) L'accès à l'enseignement est élargi notamment pour les catégories les plus défavorisées, assurant des conditions d'apprentissage améliorées	a1) taux de scolarisation désagrégé par niveau d'enseignement et par sexe a2) taux d'achèvement désagrégé par niveau et par sexe	<u>Valeurs de référence :</u> A1) 79%, 75% (primaire, filles, garçons, 2019) 74,5%, 69% (1 niveau secondaire, filles, garçons, 2019) 41%, 37% (2 niveau secondaire, filles, garçons, 2019) A2) 49%, 57% (primaire, filles, garçons, 2015) 43%, 50% (1 niveau secondaire, filles, garçons, 2015) 24%, 30% (2 niveau secondaire, filles, garçons 2015) <u>Cible :</u> À déterminer sur base du PNDSE III (2021-2025) <u>Source de vérification :</u> Institut des statistiques de l'UNESCO
b) La qualité et la pertinence des apprentissages sont améliorées	b1) Proportion d'enfants atteignant un niveau minimal de lecture et mathématiques (ODD 4.6.1) b2) Taux d'alphabétisation des jeunes entre 15-24 ans (cadre de résultats UE, ODD 4.6.1) b3) Proportion d'enseignants atteignant un niveau minimum de connaissances dans les matières enseignées	<u>Valeurs de référence :</u> B1) A déterminer sur base du PNDSE III B2) 57% (femmes, 2017), 71% (hommes, 2017) B3) 4% (SDI 2017) test compétence École normale d'Instituteurs (ENI) <u>Cible :</u> À déterminer sur base du PNDSE III (2021-2025) <u>Sources de vérification :</u> Institut des statistiques de l'UNESCO Enquête SDI ou similaire
c) Le pilotage et la gouvernance du système éducatif sont améliorés	c1) ratio élève/enseignant désagrégé par niveau d'enseignement c2) % de COGES fonctionnels par école c3) taux d'absence des enseignants du fondamental	<u>Valeurs de référence :</u> C1) 38 (primaire, 2018), 24 (secondaire, 2017) C2) 1% (2019) C3) 29% (2017) <u>Cible :</u> À déterminer sur base du PNDSE III (2021-2025) <u>Sources de vérification :</u> Recensements annuels du ministère

Objectif spécifique n° 1.2 : Promouvoir les opportunités d'insertion socioprofessionnelle notamment pour les jeunes hommes et femmes, à travers la mise en œuvre des politiques nationales dans les secteurs de la formation technique et professionnelle, de la jeunesse et de l'emploi.

Résultats escomptés	Indicateurs	Valeurs de référence / objectifs
a) La qualité, la pertinence et l'efficacité de la formation technique et professionnelle sont améliorées (PNDSE) et en adéquation au marché du travail	<p>a1) Taux d'insertion des sortants de la formation technique et professionnelle, désagrégé par sexe</p> <p>a2) Nombre de personnes ayant bénéficié de formation technique et professionnelle / développement des compétences initial ou continu, avec l'appui de l'UE (EURF 2.15)</p>	<p><u>Valeurs de référence :</u> A1) 32% (femmes, 2018), 50% (hommes, 2018) A2) 1300 (EAMR 2020)</p> <p><u>Cibles :</u> A1) 50% (femmes, 65% hommes, 2018) A2) 5.000 (EAMR 2020)</p> <p><u>Source de vérification :</u> Enquêtes suivi des sortants de la FTP (INAP-FTP) Enquêtes nationales d'emploi</p>
b) Les services d'orientation et insertion sociale, culturelle et professionnelle pour les jeunes hommes et femmes sont renforcés	<p>b1) Nombre de jeunes recevant un service d'orientation et insertion, désagrégé par sexe, avec l'appui de l'UE</p> <p>b2) Proportion de jeunes (15-24 ans) ni en emploi ni en formation (ODD 8.6.1), désagrégé par sexe</p>	<p><u>Valeurs de référence :</u> B1) 1000 (SAFIRE, 2020) B2) 50% (14-24 ans, 2017) / 44% (14-35 ans, 2017, même taux pour hommes que pour femmes)</p> <p><u>Cible :</u> B1) 2000 B2) 40% (14-24 ans, 2017) / 30% (14-35 ans)</p> <p><u>Source de vérification :</u> Enquêtes nationales d'emploi EAMR</p>
c) La gouvernance dans le domaine de la formation professionnelle et de l'emploi est améliorée	<p>c1) Suivi du niveau de mise en œuvre de la stratégie nationale d'emploi</p> <p>c2) Mise en place d'un système de suivi de la stratégie</p>	<p><u>Valeurs de référence :</u> C1) 0% (pas de suivi) C2) 0</p> <p><u>Cible :</u> 70% (2027)</p> <p><u>Source de vérification :</u> Revue sectorielle emploi rapport SCAPP</p>

Objectif spécifique n° 1.3 : Améliorer et rendre plus équitable l'accès aux soins de santé de qualité pour toute la population en particulier la plus vulnérable, en ligne avec la Politique Nationale de Santé et pour atteindre la couverture santé universelle à l'horizon 2030.

Résultats escomptés	Indicateurs	Valeurs de référence / objectifs
a) Un système de couverture sanitaire universelle (CSU) est développé et son financement assuré durablement	<p>a1) Pourcentage de la population couverte par l'Assurance Maladie par sexe, par âge (CNAM + Caisses Régionales Solidarité Santé (CRESS) + Autres : mutuelle, privé, etc.) (ODD 3.8.1)</p> <p>a2) % de paiements réalisés par l'État – PTF et par les ménages dans les dépenses totales des CRESS</p> <p>a3) % des paiements directs pour la santé par les ménages dans les dépenses totales de santé</p>	<p><u>Valeurs de référence :</u> A1) CNAM=8% (2020), CRESS=0% (2020) A2) 70% État + PTF – 30% Ménages, Étude de faisabilité A3) 53% (2016-2017)</p> <p><u>Cible :</u> A1) CRESS=25% (2027) A2) = aux prévisions A3) 40% (2027)</p> <p><u>Sources de vérification :</u> A1) Compte Nationaux de Santé A2) Rapport CRESS A3) Enquête EPCV / Comptes Nationaux</p>
b) La population dispose de services de santé accessibles et de qualité aux niveaux communautaire, primaire et secondaire (l'offre et l'accès aux soins de base) desservis par des ressources humaines de qualité ainsi que la gouvernance du secteur améliorée	<p>b1) Indice de capacité opérationnelle générale des Fosa</p> <p>b2) Taux d'accouchements assistés avec le soutien de l'UE (EURF 2.7)</p>	<p><u>Valeurs de référence :</u> B1) 42% (SARA 2018) B2) 66,19% Annuaire statistique 2019)</p> <p><u>Cible :</u> À déterminer base PNDS 2021-2025</p> <p><u>Sources de vérification :</u> B1) Enquête SARA B2) Annuaire statistique</p>
c) Des médicaments et consommables essentiels de qualité sont disponibles à tous les niveaux selon les normes nationales	<p>c1) % de formations sanitaires (FOSA) disposant de médicaments essentiels selon la liste déterminée par décret (disponibilité moyenne)</p> <p>c2) Taux d'utilisation des méthodes contraceptives modernes EURF 2.6</p>	<p><u>Valeurs de référence :</u> c1) 19% (SARA 2018) c2) 13,3% Annuaire statistique 2019)</p> <p><u>Cible :</u> À déterminer base PNDS 2021-2025</p> <p><u>Sources de vérification :</u> c1) Enquête SARA c2) Annuaire statistique MICS</p>

Domaine prioritaire 2: Économie verte et bleue		
Objectif spécifique n° 2.1 : Les systèmes alimentaires durables fournissent une alimentation de qualité et abordable pour la population, tout en préservant l'environnement et en créant des emplois décents		
Résultats escomptés	Indicateurs	Valeurs de référence / objectifs
a) Une production agropastorale durable et nutritive est promue et accrue par la promotion de pratiques agro-écologiques, respectueuses de l'environnement	a1) DAM-F (Diversité alimentaire minimale – chez les femmes en âge de procréer) (MDD-W en anglais) a2) Emplois directs dans le secteur du développement rural/sexe (stratégies nationales PNDE/PNDA)	<u>Valeurs de référence :</u> A1) ND A2) 230.000 (ONS 2017) <u>Cible :</u> A1) 40% (progression de 5 points par an) A2) 280.000 <u>Sources de vérification :</u> A1) Suivi du PSMN 2016-2025, Rapports annuels PAM A2) Statistiques du secteur
b) Les chaînes de valeur agro-sylvo-pastorales sont renforcées et assurent la création d'emplois décents via une approche basée sur le genre et l'équité entre acteurs économiques des filières	b1) Revenu moyen des producteurs agro-sylvo-pastoraux désagrégés par sexe (ODD 2.3.2, SCAPP) b2) Emplois dans le secteur de l'agriculture et de l'élevage (EU RF 2.11, SCAPP)	<u>Valeurs de référence :</u> B1) Valeur 2020 SCAPP non renseignée B2) Valeur 2020 SCAPP non renseignée <u>Cible : augmentation de 15%</u> <u>Sources de vérification :</u> Indicateurs SCAPP - PNDA, PNDE
c) Des pratiques nutritionnelles adaptées au contexte local sont promues et diffusées au niveau local au travers d'une approche institutionnelle multisectorielle nationale visant toutes formes de malnutrition et particulièrement de la population juvénile	c1) Pourcentage du budget national alloués aux actions nutrition-spécifiques ou nutrition sensibles désagrégées par secteur c2) Prévalence du retard de croissance chez les enfants de moins de 5 ans (ODD 2.2.1)	<u>Valeurs de référence :</u> C1) Actions spécifiques 2016 : 7,8% C2) Retard de croissance 22,8% (2018) <u>Cible :</u> C1) 15% C2) 11,5 % (objectif AMS en 2025) <u>Sources de vérification :</u> C1) Budget de l'État C2) Suivi du PSMN 2016-2025 Global Nutrition Report (UNICEF/WHO/World Bank)

Objectif spécifique n° 2.2 : Le secteur de l'énergie permet un accès abordable pour une majorité de la population à une énergie propre et renouvelable

Résultats escomptés	Indicateurs	Valeurs de référence / objectifs
a) l'accès de la population à l'énergie durable, abordable et fiable est amélioré, (ODD 2, ODD 7)	<p>a1) Proportion de la population ayant accès à l'électricité (indicateur ODD n° 7.1.1, intervention SCAPP 1.3.1, lien avec EURF 2.9)</p> <p>a2) Nombre d'unités de transformation/conservation de la production agro-pastorale créées à travers le soutien de l'UE pour l'accès à l'électricité en milieu rural (lien EURF 2.20)</p> <p>a3) Contribution à l'indicateur « Emplois dans le secteur de l'agriculture et de l'élevage » de OS1/R2</p>	<p><u>Valeurs de référence :</u> A1) 76% urbain et 5% rural A2) 0 A3) Pm</p> <p><u>Cible :</u> A1) 98% urbain et 12% rural A2) à déterminer en fin de cycle A3) Pm</p> <p><u>Sources de vérification :</u> A1) SCAPP, MPME A2) enquêtes programmes, organismes nationaux A3) Pm</p>
b) la Mauritanie augmente sa capacité de production et de distribution de l'électricité vers une transition énergétique, en s'appuyant sur les Partenariats publics privés (ODD 7, ODD 13)	<p>b1) Part de l'énergie renouvelable dans la consommation finale d'énergie (indicateur ODD n° 7.2.1, intervention SCAPP 1.3.1, lien avec EURF 2.10)</p> <p>b2) (Investissements dans l'efficacité énergétique en proportion du PIB) et Montant de l'investissement étranger direct sous la forme de transferts financiers destinés à l'infrastructure et à la technologie nécessaires aux services de développement durable (ODD 7.b.1)</p>	<p><u>Valeurs de référence :</u> B1) 42% B2) non renseigné</p> <p><u>Cible :</u> B1) 50% B2) Montant doublé</p> <p><u>Sources de vérification :</u> B1) SCAPP, MPME B2) Enquêtes et statistiques Cellule PPP, MPME, ARE.</p>
c) les réformes institutionnelles sont adoptées et mises en œuvre (ministère, SOMELEC, régulation).	<p>c1) Statut des réformes du secteur de l'électricité: code de l'électricité, Direction Générale de l'Électricité, Autorité de Régulation, transformation de la SOMELEC</p> <p>c2) Statut de la séparation des comptes de gestion</p>	<p><u>Valeurs de référence :</u> C1) organigramme DEME, SOMELEC C2) Société nationale d'électricité unique sans séparation opérationnelle et comptable</p> <p><u>Cible :</u> C1) Réformes adoptées par le gouvernement. DGE fonctionnelle, nouveau code de l'électricité, transformation de la SOMELEC C2) une (1) société (séparation opérationnelle et comptable) et/ou plusieurs sociétés</p> <p><u>Sources de vérification :</u> C1) rapports, textes du MPME, ARE (agence de régulation)</p>

Objectif spécifique n° 3.3 Renforcer le développement durable de l'économie bleue à travers la mise en œuvre des politiques nationales notamment dans le secteur des pêches.

Résultats escomptés	Indicateurs	Valeurs de référence / objectifs
a) Les ressources halieutiques et les écosystèmes marins et côtiers sont protégés	a1) Nombre des stocks surexploités/ nombre de stocks suivis (stratégie nationale de pêche) a2) Zones marines sous: (a) protection, (b) gestion durable, avec le soutien de l'UE (km2) (EURF)	<u>Valeurs de référence :</u> A1) 4 sur 14 (2019) A2) A déterminer <u>Cible :</u> A1) 2 sur 20 A2) Surface doublée <u>Sources de vérification :</u> A1) Groupe de travail IMROP A2) EAMR
b) Les chaînes de valeur des produits de la mer et de l'économie bleue sont renforcées	Nombre: (a) d'emplois, (b) d'emplois "verts", soutenus/maintenus par l'UE(EURF) b1) Emplois directs dans le secteur des pêches par sexe (stratégie nationale de pêche) (apport à EURF 2.11) b2) Nombre de bénéficiaire d'accès aux services financiers avec le soutien de l'UE: a) entreprises, b) particuliers par sexe (EUTF 2.13)	<u>Valeurs de référence :</u> B1) 66.000 (2019) B2) Aucun <u>Cible :</u> B1) 100.000 B2) A déterminer lors de la formulation <u>Sources de vérification :</u> B1) Statistiques du secteur B2) EAMR
c) La gouvernance du secteur des pêches et de l'économie maritime est améliorée	c1) Niveau de suivi du niveau de mise en œuvre de la stratégie nationale de pêche c2) Statut des statistiques fiables sur le secteur des pêches	<u>Valeurs de référence :</u> C1) néant (pas de suivi) C2) Pas de statistiques publiques disponibles <u>Cible :</u> C1) 70% C2) Mises à jour sur la plateforme en ligne sur base trimestrielle <u>Sources de vérification :</u> C1) Revue sectorielle pêche rapport SCAPP C2) Site web du MPEM

Domaine prioritaire 3: Gouvernance		
Objectif spécifique n° 3.1 : Accompagner les réformes de finances publiques, de l'administration publique et de la fonction publique de l'État afin de rendre plus efficace la gestion et d'améliorer la qualité du service aux citoyens		
Résultats escomptés	Indicateurs	Valeurs de référence / objectifs
a) La gestion des finances publiques est améliorée et est plus efficace par l'appui à la mise en œuvre du Schéma Directeur de la Gestion des Finances Publiques et de la LOLF	a1) Nombre de indicateurs PEFA avec une valeur D et D+ a2) Niveau de mise en œuvre de la LOLF	<u>Valeurs de référence :</u> A1) 20/31 PEFA 2019 A2) 5% (2020) <u>Cible:</u> A1) 13/31 PEFA 2023 A2)100% (2027) <u>Sources de vérification :</u> A1) Évaluation PEFA 2023 A2) Rapport mise en œuvre LOLF
b) La gestion basé sur les résultats, et le principe de subsidiarité, est réalisé au sein l'administration publique par une approche de déconcentration et de décentralisation du service public.	b1) % de départements disposant de plans d'actions pluriannuels basés sur la Gestion Axée sur le Résultat et de CDMT b2) % de collectivités territoriales utilisant le référentiel comptable des CT b3) Nouveau schéma directeur de modernisation de l'administration publique	<u>Valeurs de référence :</u> B1) 0% B2) 0% B3) - <u>Cible :</u> B1) 70% B2) 50% B3) Schéma directeur adopté en CM <u>Sources de vérification :</u> B1) Rapport de mise en œuvre SCAPP et LOLF B2) Rapports annuels de performance ministériels B3) Rapports annuels de performance ministériels
c) La performance individuelle et collective de la fonction publique et de la qualité des services aux citoyens sont améliorés avec, entre autres, l'introduction de l'e-gouvernance	c1) Statut de la Loi portant statut de la fonction publique révisant la loi n° 93-09 du 18 janvier 1993 c2) % de départements disposant de la gestion prévisionnelle des ressources humaines (GPRH) et de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC)	<u>Valeurs de référence :</u> C1) - C2) 0% <u>Cible :</u> C1) Loi révisée C2) 70% <u>Sources de vérification :</u> C1) Rapport mise en œuvre SCAPP et LOLF C2) Rapport mise en œuvre SCAPP et LOLF

Objectif spécifique n° 3.2 Renforcer la stabilisation et la consolidation de la présence de l'État dans les zones reculées du Sud-Est et l'étendre au quartiers périphériques de Nouakchott

Résultats escomptés	Indicateurs	Valeurs de référence / objectifs
a) Les services de l'état sont renforcés et des mécanismes d'accès à une justice équitable et de proximité sont déployés dans les zones éloignées et à stabilité fragile	<p>a1) Nombre d'infrastructures de services de base soutenues par l'UE, ventilé par type de service de base</p> <p>a2) Nombre de personnes bénéficiait d'interventions d'aide juridique de proximité</p>	<p><u>Valeurs de référence :</u> A1) 11 ouvrages de services de base A2) moins que 5 OSC offrent des services de justice de proximité</p> <p><u>Cible :</u> A1) Au moins 30 ouvrages sont réalisés d'ici 2027 A2) Au moins 20 OSC offrent des services de justice de proximité</p> <p><u>Sources de vérification :</u> A1) Rapports d'activités sectorielles des ministères concernés. Entretiens avec les autorités et les services déconcentrés de l'état. Visites de terrains A2) Rapport d'activité du ministère de la Justice Rapports et entretiens avec les OSC Enquêtes de terrain</p>
b) Les liens entre les forces de sécurité et la population sont renforcés	<p>b1) Nombre d'opérations civilo-militaires conduites au profit des zones ciblées</p> <p>b2) Fréquence de patrouilles des forces de sécurité et de défense dans les zones Sud-Est du pays</p>	<p><u>Valeurs de référence :</u> B1) 1 hôpital de campagne B2) Moins de 10 par an</p> <p><u>Cible :</u> B1) multiplier les opérations civilo-militaires organisées d'ici 2027, au moins 2 par an. B2) Plus de 10 patrouilles par an</p> <p><u>Sources de vérification :</u> B1) et B2) Rapport des états-majors Rapports des autorités administratives et des services déconcentrés de l'État</p>
c) La sécurité en banlieue de Nouakchott est améliorée et la population est protégée	<p>c1) Nombre de points de sécurité (commissariats, postes et ou brigades) créés dans les zones ciblées</p> <p>c2) Nombre de salles de commandements/centres opérationnels</p>	<p><u>Valeurs de référence :</u> C1) 0 C2) 1</p> <p><u>Cible :</u> C1) 4 C2) 3</p> <p><u>Sources de vérification :</u> C1) et C2) Entretiens avec les autorités sécuritaires. Enquêtes auprès des populations</p>

d) Les capacités des forces de sécurité sont renforcées	d1) Nombre d'agents des forces de sécurité qui ont suivi une formation à la protection des civils, prévention des conflits et respect des droits humains et droit international humanitaire d2) Nombre d'institutions étatiques et d'acteurs non étatiques soutenus en matière de sécurité, de gestion des frontières, de lutte contre l'extrémisme violent, de prévention des conflits, de protection de la population civile et des droits humains et droit international humanitaire	<p><u>Valeurs de référence :</u> D1) Moins de 150 D2) Moins de 10</p> <p><u>Cible :</u> D1) Plus de 500 D2) Plus de 20</p> <p><u>Sources de vérification :</u> Rapports P3S</p>
---	---	---

Objectif spécifique n° 3.3 Renforcer la gouvernance de la migration		
Résultats escomptés	Indicateurs	Valeurs de référence / objectifs
a) Le pilotage institutionnel du MIDEDEC, y inclus en ce qui concerne la gestion des frontières terrestres et maritimes, est renforcé, ainsi que en ce qui concerne la contribution de la diaspora au développement du pays	<p>a1) Nombre d'institutions étatiques et d'acteurs non étatiques soutenus en matière de sécurité, de gestion des frontières, de lutte contre l'extrémisme violent, de prévention des conflits, de protection de la population civile et de droits de l'homme (EURF)</p> <p>a2) Nombre de stratégies ou de politiques en matière de gestion de la migration ou de déplacements forcés: (a) développées / révisées, ou (b) en cours de mise en œuvre avec le soutien de l'UE (EUF 2.18)</p>	<p><u>Valeurs de référence :</u> A1) 5 acteurs étatiques¹⁸, 0 OSC, 12 comités villageoises A2) 3¹⁹</p> <p><u>Cible :</u> A1) 5 acteurs étatiques²⁰, 8 OSC, 30 comités villageoises A2) 6²¹</p> <p><u>Sources de vérification :</u> A1) A2) MIDEDEC, EAMR</p>
b) La lutte contre le trafic des migrants et la migration irrégulière est renforcée	b1) Statut d'une unité d'investigation dans le domaine de la lutte contre les trafics illicites	<p><u>Valeurs de référence :</u> B1) absence d'unité d'investigation</p> <p><u>Cible :</u> B1) Une unité d'investigation est créée et fonctionnelle</p> <p><u>Sources de vérification :</u> B1) MIDEDEC, FSI (forces de sécurité intérieure)</p>

¹⁸ Il s'agit de DST, GEND, Douanes, DGAT, GCM

¹⁹ Loi trafic, traite et SNGM du 2011 – déjà approuvée

²⁰ Il s'agit des OSC

²¹ Plan stratégique renforcement MIDEDEC, stratégie de l'État en mer, PASNGM et POS, loi réfugiés et un sixième à élaborer avec les autorités

<p>c) la protection et le traitement digne des migrants et réfugiés sont garantis</p>	<p>c1) Nombre de migrants protégés ou assistés avec le soutien de l'UE (EUF 2.17)</p> <p>c2) Nombre de réfugiés et de personnes déplacées de force ou autres individus dans les communautés hôtes protégés ou assistés avec le soutien de l'UE (EUF 2.17)</p>	<p><u>Valeurs de référence :</u> C1) Migrants 2880 (2017/début 2020)²² C2) Réfugiés et individus des communautés hôtes 12900 (2017/début 2020)²³</p> <p><u>Cible :</u> C1) C2) + 75% de migrants, réfugiés ou autres individus dans les communautés hôtes protégés ou assistés par rapport au nombre absolu des migrants/refugiés dans le pays</p> <p><u>Sources de vérification :</u> C1) et C2) MIDEC, EAMR, OIM, UNHCR</p>
---	---	--

²² Données projet OIM Fonds fiduciaire d'urgence pour l'Afrique

²³ Données projet HCR Fonds fiduciaire d'urgence pour l'Afrique

**Pièce jointe 2 : Matrice des dotations indicatives actuelles par domaine et secteur des États membres et l'Union européenne :
Programmation 2021-2027**

	Domaine	Allemagne (1)			Espagne (2)			France (4)			UE		
		Secteur (Montants en millions d'Euros)	Engagement dans le secteur	Montant indicatif M€	Période indicative	Engagement dans le secteur	Montant indicatif	Période indicative	Engagement dans le secteur	Montant indicatif M€	Période indicative	Engagement dans le secteur	Montant indicatif M€
1	Développement humain											40	
1.1	Éducation				X			X	0,85		X	15	2022-2027
1.2	Formation prof/ emploi	X	20	2017-2022	X			X	6-8	2021	X	12.5	2022-2027
1.3	Santé				X						X	12.5	2021-2027
2	Économie verte et bleue											43.75	
2.1	Systèmes alimentaires durables	X	8.9	2018-2021	X			X	19,4	2021	X	17.5	2023-2027
2.2	Énergie renouvelable				X						X	16.25	2022-2027
2.3	Économie bleue	X	61.2	2012-2022	X			X		2021	X	10	2022_2027
3	Gouvernance											35	
3.1	Réforme administrative	X	8.1	2018-2021				X	0,05		X	10	2022_2027
3.2	Sécurité	X	8.1	2017-2022	X (3)						X	12.5	2022-2027
3.3	Migration	X	7.2	2020-2023	X						X	12.5	2022-2027

- (1) Les montants indiqués correspondent aux engagements budgétaires et aux projets mis en œuvre par la GIZ, la KfW et BGR. Ils n'intègrent pas les propositions qui seront discutées courant 2021 pour la période 2021-2023 avec le gouvernement mauritanien.
- (2) Espagne Montant indicatif, sera défini dans le MAP actuellement en élaboration. Les prévisions totales pour tous les secteurs ne sont pas encore définies, le budget 2014-2018 a été de 27,5 M€, le programme de conversion de dette qui depuis 2008 a été d'environ 30 M€. En terme de prévisions budgétaires la AOD a prévu une augmentation de 5% du PNB pourtant le prochaine MAP pourrait être supérieur au précédent. La période indicative sera 2022-2030 (Aligné avec le SCAPP Mauritanie).
- (3) Le budget de la Coopération au développement espagnole n'intervient pas dans le domaine de la sécurité mais d'autres ministères espagnols pourraient y contribuer.

L'AFD ne dispose pas de programmation financière pluriannuelle, il est prévu un montant indicatif d'engagement annuel de 25-30 M€ environ, dans le tableau sont indiqués les projets prévus en 2021 dont certains projets octroyés en 2020 et signés en 2021.